

Guide 2017 d'accueil

CORREAU DES PRODUCTEURS

GROSSISTES ALIMENTAIRES

PÔLE TRANSFORMATION

PÔLE HORTICOLE

LOGISTIQUE URBAINE

LOGISTIQUE D'EXPÉDITION

SERVICES

**NOUVEAU
2017**

Inclus :

- > Liste des produits vendus en circuits courts.
- > Nouveaux acteurs de la production et de la distribution.



LES MARCHÉS
DE GROS
DE FRANCE



Qualiméditerranée
Membre 2016



Europcar
moving your way



**“J’ai choisi
le meilleur
partenaire
mobilité pour
développer
mon business !”**



Les agences Europcar au service
de votre mobilité

Europcar
moving your way

Toute l'équipe Europcar
vous accueille dans votre agence

Agence de Montpellier Garosud
152 rue Elvire Bugatti - 34070 Montpellier
Tél. : 04 67 42 14 70

Agence de Nîmes Delta
Cours de Dion Boulton KM DELTA
30000 Nîmes - Tél. : 04 66 21 31 35

Agence de Béziers
801 avenue d'Agde - 34500 Béziers
Tél. : 04 67 62 09 89

Agence de Sète
2 Quai du Pêcheur d'Or
34200 Sète - Tél. : 04 67 51 69 90

Venez découvrir les véhicules et les
services que nous vous proposons.

Bénéficiez d'une large gamme
de véhicules de Tourisme, Utilitaire,
Frigorifique et Sélection* adaptée
à chacun de vos déplacements.

Réservation : www.europcar.fr ou 0825 356 356
(15€/mois à partir d'un premier jour)
*véhicules Sélection : flotte haut de gamme chez Europcar

Europcar RCS Versailles 361 158 847 - Bénéficiaire Eurostag - Membre ADP 0000000 - membre pour tous - membre pour tous



VITABRI
Déploiement d'Innovations

**FABRICANT FRANÇAIS DE MOBILIER COMMERCIAL
POUR POINT DE VENTE EXTÉRIEUR**



MAINTIENS INTÉRIEURS
À 3 POSITIONNEMENTS

VERRE
ÉCLAIRÉ LED

ÉQUIPEMENT INTÉRIEUR
ET AJUSTABLE



VENTE / LOCATION - 22, rue Lafayette 25000 Besançon
Contact : 03.81.55.94.22 - mail : contact@vitabri.com - www.vitabri.com

La fibre optique arrive sur le MIN

Montpellier Méditerranée Métropole

Offrir aux entreprises de nouvelles opportunités
en matière de transport et d'échange d'informations

PARTAGE DE DONNÉES

TRAVAIL COLLABORATIF

ACCÈS PERFORMANT
À INTERNET

CLOUD
COMPUTING



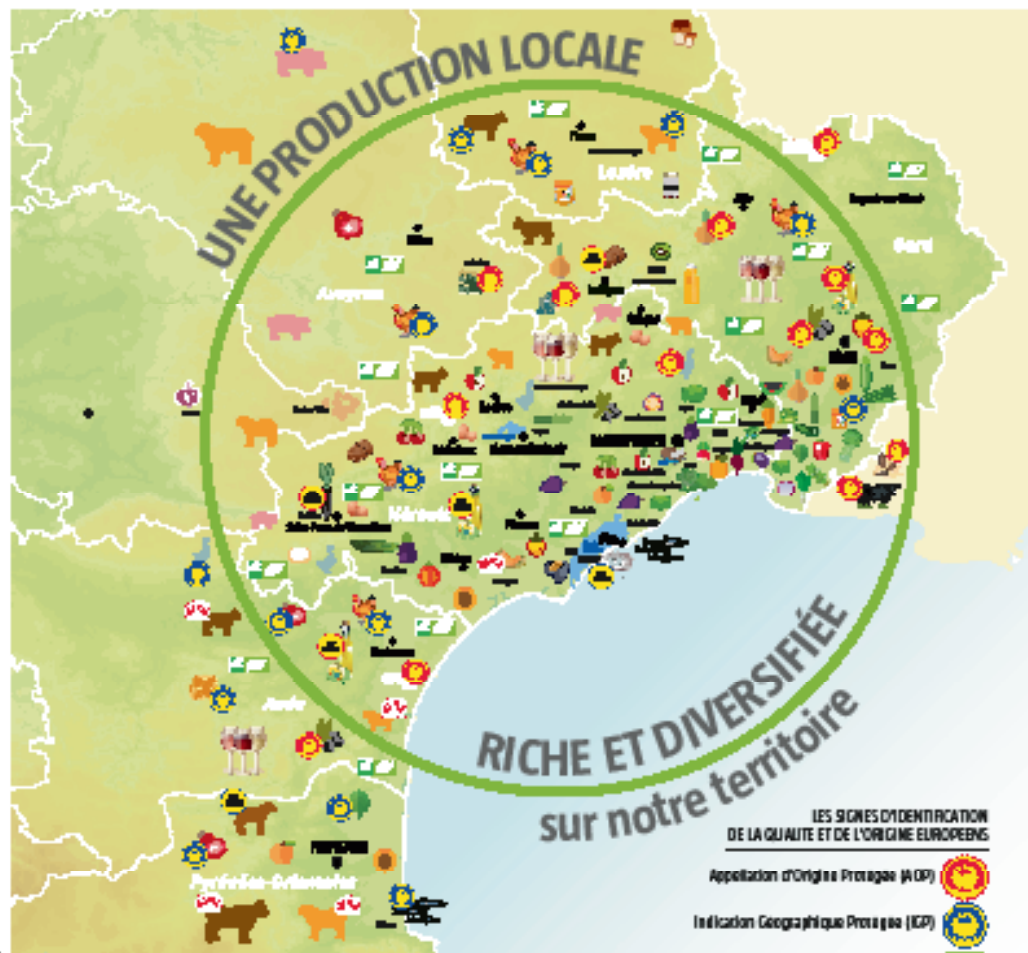
5^E PILIER

LA MÉTROPOLE DURABLE

AGROÉCOLOGIE, ALIMENTATION



Avec la préservation et la mise en avant du secteur agricole comme levier de son développement économique, Montpellier Méditerranée Métropole promeut les filières locales de producteurs en circuits de proximité.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

UN ACCORD POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Le 13 mai 2016, Philippe Saurel, Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, aux côtés d'André Deljarry, Président de la CCI de Montpellier et de Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, s'engage sur un protocole d'accord pour une Métropole durable. Au lendemain de la COP21, ce protocole témoigne de l'engagement solidaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Philippe Saurel, Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole précise : *« Labellisée "éco-propre" et "Ville respirable en 5 ans", la Métropole de Montpellier est très active en matière de développement durable et accentue quotidiennement les moyens éco-responsables mis en place sur son territoire. Ce sont d'ailleurs plus de 400 initiatives citoyennes locales qui ont été identifiées. Grâce à la signature de ce protocole d'accord, une véritable stratégie agroécologique et alimentaire se construit aux côtés de nos partenaires commerciaux et institutionnels. Les actions réalisées prennent ainsi une nouvelle dimension et le territoire se place ainsi comme véritable Métropole durable. »*



Le mot DU PRÉSIDENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



L'agroécologie et l'alimentation constituent l'un des sept piliers de développement de Montpellier Méditerranée Métropole. Cela traduit une volonté forte : devenir un territoire de pratiques agricoles innovantes et durables afin de produire une alimentation saine, accessible à tous. Un choix qui va de pair avec le regain d'intérêt de nombre d'entre nous pour le contact à la nature et une nourriture plus saine et de proximité.

Une bonne santé passe notamment par la notion du « bien manger », d'où la nécessité d'une production locale favorisée par des circuits courts et de proximité. La protection des terres fertiles et le maintien de l'activité agricole sont abordées à l'échelle métropolitaine. Il en va de l'équilibre de notre territoire et du bien-être des habitants. Aussi, notre Métropole a lancé une politique alimentaire en lien étroit avec les communes qui vise à offrir une alimentation saine et locale à tous nos concitoyens et à soutenir l'économie du secteur tout en préservant l'environnement grâce à des émissions de gaz à effet de serre limitées.

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole Mercadis, favorise la mise en place de cette politique. Son rôle majeur dans l'approvisionnement, au-delà de la métropole montpelliéraine, le positionne comme un poids lourd de l'économie régionale. La promotion et la distribution de produits alimentaires du Languedoc-Roussillon font partie des axes stratégiques de notre territoire. Avec Mercadis, 3 000 détaillants et restaurateurs traditionnels, collectifs et rapides bénéficient aujourd'hui d'une diversité, d'une fraîcheur et d'un prix adaptés aux besoins de chacun. Outil d'identification engagé dans une politique de certification du circuit de proximité qui soutient la ceinture maraîchère, Mercadis répond aux attentes des consommateurs, encourage l'économie locale, favorise l'emploi et donne du sens à nos valeurs environnementales.

Aménager durablement le territoire, c'est aussi promouvoir une agriculture mixte et diversifiée offrant des produits de qualité et respectueuse de l'environnement et des saisons.

Philippe SAUREL
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la ville de Montpellier

Le mot de La Présidente de La Somimon



Mercadis a attiré cette année encore une quinzaine de nouvelles entreprises de production, transformation et logistique, renforçant cet écosystème essentiel aux échanges entre les quelques 220 entreprises qui y opèrent, contribuant à servir l'intérêt général en maintenant une concurrence équitable (source de juste prix) et répondant à des logiques de développement durable et d'économie circulaire (circuit-court, tri sélectif de déchets, réduction du gaspillage alimentaire).

Lieu d'innovations collaboratives au savoir-faire historique innovant et structurant, Mercadis génère 500 emplois directs et 3 500 emplois indirects, ce qui en fait un puissant acteur économique au cœur de la métropole, au service des productions agricoles locales (50% de l'activité) et de l'activité de logistique « urbaine » (commerce électronique, livraison des restaurants, etc.) qui représente la majeure partie des 120 M€ de chiffre d'affaire réalisés sur le MIN. Le Pôle transformation labellisé bio et local (1er pôle régional) complète cet écosystème en forte croissance.

Rattaché depuis 2002 à Montpellier Méditerranée Métropole, le MIN, depuis sa création, a à cœur de soutenir, de développer et d'animer des valeurs qui sont le fruit d'une intelligence collective, mais aussi de savoir-faire et d'innovation, portées par des sociétés matures, en création, et par la société gestionnaire (SOMIMON).

Jackie GALABRUN-BOULBES

Présidente du conseil d'administration de Mercadis-Somimon

Maire de Saint-Drézéry

Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

PEUGEOT PROFESSIONNEL CENTER

VOTRE NOUVEAU RÉSEAU PRO EN 8 ENGAGEMENTS

- 1 ÉQUIPE COMMERCIALE 100% DÉDIÉE
- 2 EXPOSITION DE NOTRE GAMME UTILITAIRE ET TRANSFORMÉE
- 3 PROPOSITION D'ESSAI DES VÉHICULES
- 4 OFFRE COMMERCIALE SUR MESURE SOUS 48 H
- 5 ACCUEIL ET SERVICE APRÈS-VENTE ADAPTÉS
- 6 ENTRETIEN SANS RENDEZ-VOUS
- 7 SOLUTION DE MOBILITÉ EN CAS D'IMMOBILISATION
- 8 BORNE DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Peugeot Professionnel Center répond à toutes vos attentes et à tous vos besoins de professionnels. Connectez-vous sur peugeotprofessionnel.fr pour trouver le point de vente le plus proche de votre entreprise.

PEUGEOT by CITROËN

MOTION + EMOTION



Et son réseau d'agents

MONTPELLIER
905 rue de l'Industrie
34070 MONTPELLIER

LE CRES
680 route de Nîmes
34920 LE CRES

FREJORGUES-OUEST
467 rue St-Eugèny
34130 MAUGUIO

04.67.06.25.25 / www.gph.peugeot.fr

MERCADIS EN PRATIQUE	8
VUE AÉRIENNE DE MERCADIS	8
COORDONNÉES SOMMON	9
PLAN D'ACCÈS AU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL	10
SITE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS	11
PLAN REPÈRE	12
LOCALISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	13
CARREAU DES PRODUCTEURS	14
LES HORAIRES D'OUVERTURE	16
CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ	17
PLAN	18
LISTE DES PRODUCTIONS (TRIÉE PAR PRODUCTEURS)	20
LISTE DES PRODUCTEURS (TRIÉE PAR PRODUITS)	24
LISTE DES PRODUCTEURS (TRIÉE PAR DÉPARTEMENT)	32
GROSSISTES ALIMENTAIRES	35
FRUITS ET LÉGUMES	36
SEMI-GROSSISTES FRUITS ET LÉGUMES	41
VIANDES ET VOLAILLES	42
PRODUITS DE LA MER	44
BEURRE ŒUF FROMAGE	45
ALIMENTATION GÉNÉRALE	45
CASH & CARRY	47
NÉGOCIANT EN VINS	48
FOURNITURES	49
PÔLE TRANSFORMATION	50
PÔLE HORTICOLE	55
PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE	58
LOGISTIQUE URBAINE	59
LOGISTIQUE D'EXPÉDITION	62
PRESTATIONS	63
RÉFÉRENCES CLIENTS	65
SERVICES	67
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	72
SITE EXEMPLAIRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	72
TRAÇABILITÉ POUR LES RESTAURATIONS COLLECTIVES	73
LES CHIFFRES CLÉS DE MERCADIS	74
LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2016	76
COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	78
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMMON	79
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	81
RÉPERTOIRE	96
NUMÉROS UTILES	97
LISTE DES ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE	99

Mercadis est membre de :



LES MARCHÉS
DE GROS
DE FRANCE



MERCADIS EN PRATIQUE

vue aérienne de MERCADIS



COORDONNÉES SOMIMON



Standard :

04 67 92 29 60

Maintenance industrielle :

M. Bernard VICENTE
(06 32 05 45 87)

Plan de maîtrise sanitaire :

M. Michel NOHARET
(06 32 05 55 92)

Exploitation :

M. Julien GAYA
(06 32 05 60 90)

Tri sélectif :

M. Laurent RICO
(06 85 67 07 07)

Accueil et surveillance :

M. Jean-Sébastien DULAS
(06 32 13 42 21)

Plateforme logistique

(04 67 92 98 97) :

M. Stéphane ARS
(06 85 67 04 63)

M. Frédéric DENIER
(06 32 05 63 52)

Sauveteurs Secouristes du travail de la SOMIMON :

06 85 67 07 07

06 32 05 63 52

06 32 05 45 87

06 32 05 60 90

06 32 13 47 64

04 67 92 29 60



MERCADIS, le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole est réservé aux professionnels.

La carte fournie sur justificatif vous permettra d'accéder aux zones de stationnement dans les meilleures conditions.

Différents supports de communication sont mis à votre disposition par MERCADIS pour diffuser ou recevoir des informations (lettre infos, SMS, annuaires).

JUSTIFICATIFS

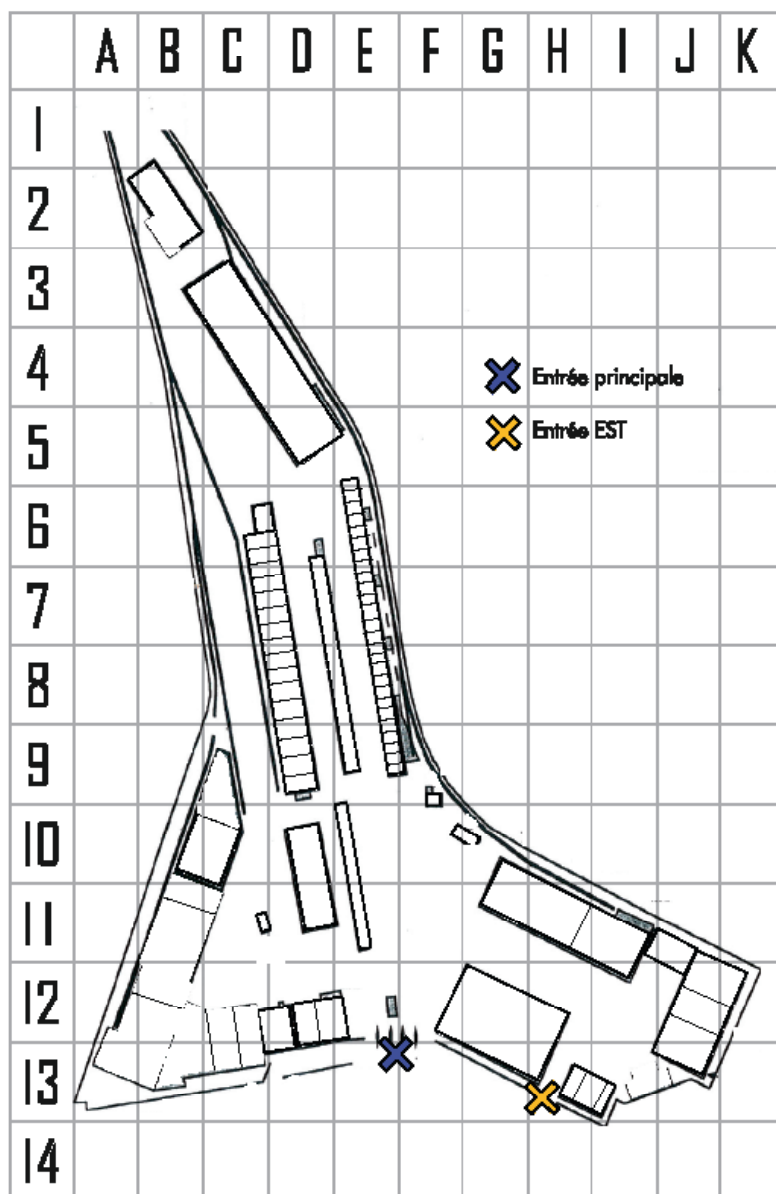
Pièces à fournir	Acheteur	Association	Transporteur	Producteur	Si en cours de constitution
Inscription au Registre du Commerce : relevé K-Bis < 3 mois	X		X		
ou Inscription au Répertoire des Métiers < 3 mois	X				
ou Autorisation de vente ambulante < 3 mois	X				
Relevé parcellaire				X	
Inscription à la M.S.A.				X	
Statuts		X			X
Composition du bureau, déclaration en Préfecture		X			
Acte notarié					X
Photocopie carte d'identité du dirigeant	X	X		X	X
Photocopie carte grise du véhicule			X		

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission au Marché d'Intérêt National de Montpellier et du règlement intérieur qui régit son fonctionnement.

Règlement intérieur consultable sur www.mercadis.net

DATE _____ SIGNATURE _____

PLAN REPÈRE



LOCALISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

CARREAU DES PRODUCTEURS

CARREAU DES PRODUCTEURS..... D10-D11

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

APOLIT D7
BARRAL PRIMEURS..... D9
CHARLES..... E9
DANIFRUIT..... D7
EURO FRUIT..... E6
F&L SELECT..... D7
GRAND FRUIT DISTRIBUTION..... D9
MK BIO D7
PLO PRIMEURS..... D8
PRIMAFRUIT..... E9
VALFRUIT..... E9

> SEMI-GROSSISTES FRUITS ET LÉGUMES

ARISTIDE..... E8
LA MONTELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES..... E7
PALMERI PRIMEURS..... E8
POZPOM..... E8
PRIMEURS DE JUIGNAC..... E6

VIANDES ET VOLAILLES

BIGARD..... C4
BRIAULT..... H13
COBO SUD..... J13
LE FRIBOUL..... D6
ORIGINE & SAVEUR..... B12

PRODUITS DE LA MER

KS SAVEURS..... E6

BEURRE ŒUF FROMAGE

SUD FROMAGES..... D7

ALIMENTATION GÉNÉRALE

ANSAMBLE..... J11
DRAP..... B13
MAVI..... B12
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION PRODUITS DU SUD..... J12
SURDIS..... E6

CASH & CARRY

DISTRIBUTION HALLAL MÉDITERRANÉE (DHM 34)..... A13
PROMOCASH..... F12

NÉGOCIANT EN VINS

LES VIGNOBLES D'OC..... D12

FOURNITURES

BASILE..... D4
ENJOLRAS..... J12
FIRST DIPAL..... B13

PÔLE TRANSFORMATION

AGRIVIVA..... I11
BRASSERIE LE DÉTOUR..... G10
CLARELIA..... D12
IL ÉTAIT UN FRUIT..... J11
LABEL D'OC..... H11
LE GOÛT DU BŒUF..... I13

PÔLE HORTICOLE

DAVIFLOR..... C11
LANGUEDOC FLEURS..... C11
RENAUD DISTRIBUTION..... C11
VENDEURS DU MARCHÉ HORTICOLE..... D10-D11

LOGISTIQUE URBAINE

ALTERNMOBIL..... H13
DERET..... D5
HEPPNER..... C3
MAT POWER..... D12
TRANSCO SATAL..... D5
VIR TRANSPORTS..... G11

LOGISTIQUE D'EXPÉDITION

LOGISTIQUE D'EXPEDITION..... C12

SERVICES

BRASSERIE MARIGEPI..... D12
CARRIÈRE FORMATION CONSEIL..... D13
CNPA..... D13
CRAJEP..... D13
DYNEFF..... K13
GESS 34..... D12
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT..... D13
LA POSTE..... C13
REYNAUD - STÉ ARAOK..... E6
SECOURS POPULAIRE..... I13
SOMIMON..... D12
TECHNIC REPRO..... I13

4 PICTOGRAMMES POUR FACILITER LA LECTURE



La commercialisation
de produits biologiques



La livraison



Enlèvement possible
de la marchandise à l'entrepôt



Entreprise producteur
ou fabricant

NOUVEAU
2017

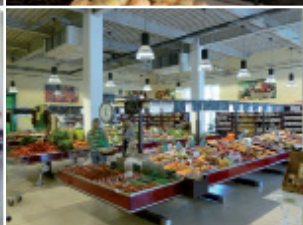
Nouveaux entrants
2017

LOCALISATION DE L'ENTREPRISE : sur le plan

LARBALETIER

CRÉATEUR D'AGENCEMENT, LE DESIGN EN PLUS...

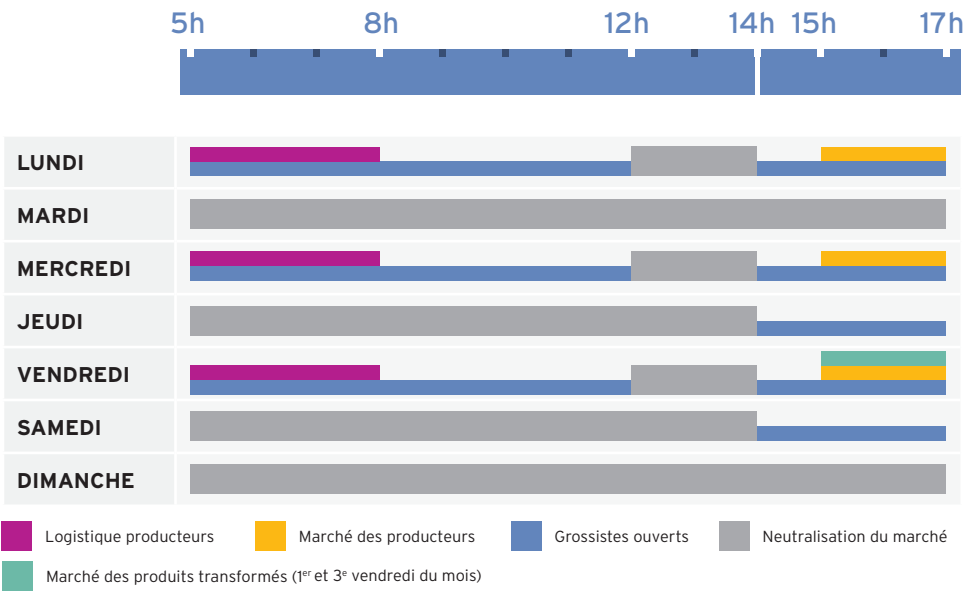
SPÉCIALISTE - PRIMEURS



CARREAU DES PRODUCTEURS



LES HORAIRES D'OUVERTURE



CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ

PRODUITS	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Abricot												
Ail												
Asperge												
Aubergine												
Basilic												
Betterave												
Blette												
Cerise												
Champignons pleurottes												
Choux fleurs												
Coing												
Concombre												
Courgette												
Épinard												
Figue												
Fraise												
Framboise												
Haricot vert												
Melon												
Miels & dérivés												
Navet												
Noisettes & dérivés												
Noix												
Oignon												
Olive												
Pastèque												
Pêche/Nectarine												
Persil												
Petit pois												
Plante aromatique												
Poivron												
Pomme												
Pomme de terre												
Potimarron												
Prune												
Radis												
Raisin de table												
Salade												
Tomate												
Fruits & légumes variés												

Échelle de couleur symbolisant l'importance du tonnage

BON A FAXER



MERCADIS INFOS

**Simple et rapide,
retournez
ce bon à faxer
au 04 67 92 06 13**

ou par email à :
sommimon@mercadis.net

Renseignement :
04 67 02 20 60

Flûte.....

**POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE GRATUIT,
REMPLISSEZ LES CHAMPS SUIVANTS**

Mobile.....

Fax.....

Email.....

SERVICE
GRATUIT



HALLE

19	Bonnefond & Fils Earl	
5	Sagnes Jean-Pierre	
32	Le Cigalon Scea	
17	Pipito Xavier	
61	Siong Baognia	
5	Roche Thierry	
		Gaec Les Saveurs de Lattes 3
		Leal Anne 4
5	Tardieu Jacky	Mota Vilares José 19
37	Ratier Hodee Sandrine	Michel Angélique 16
14	Gauzy Bernard	Croquez du Frais Earl 5
	Martinez Frères Earl	
39		Fernandes Maria NOUVEAU 2017 18
14	Dos Santos Domingues	Leones David 19
	Gaec des Quatre Chemins	Leones Antonio 19
39		Martinez Alain 14

AUVENT

39	Marzo Robert	Palayret Jean-Pierre 45
169	Arenas Jocelyne	Cabrera Alphonso 14
40	Nougaret Julien	David Bruno 22
41	Earl Laurent NOUVEAU 2017	Garaix Lionel 240

PRODUCTEURS APPROVISIONNEURS

77	Finiel Claudine	Ribera Joseph 25
14	Grand Jean-Luc	Ledda Louis 1
		Ruiz Michel 22

(TOUS LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS 15H > 17H)

La distance entre le site de production mentionné et le Marché d'Intérêt National est signalé en km.

ALLÉE		
23 km	Cerda Antonio	Sadeghian Shahriar 25 km
250 km	Bosch Agnès	Les Fruits d'Or Scea 14 km
14 km	Garcia Patrick	Les Serres de Capestang 80 km
133 km	Guigue Christophe	Boudet Thierry 14 km
114 km	Bianchi Didier	Jout Driss 15 km
458 km	Breton Marie-Christine	Gomes Carlos 20 km
14 km	Silva Dinis	Clavel Sébastien 40 km
65 km	Bousquet Alain	Lakhrissi Adil 20 km
40 km	Raynard François	Cros Marie 14 km
67 km	Isserte Guillaume	Giner Dominique 4 km
11 km	Cuadrat Amalia NOUVEAU 2017	Richaud Daniel 14 km
45 km	Combacal Hervé	Raymond Jean-Claude 106 km
6 km	Cazottes Didier	Moulin Stéphane 17,5 km
12 km	Domaine des Tissot	Merican Philippe NOUVEAU 2017 3 km
33 km	Poulain Guy	Mazota Marie-Christine 32 km
14 km	Garcia Ramunda	Lebrere Hélène 23 km
20 km	Marin Carmen	Lebrere Hélène 23 km
59 km	Boissière Stéphane	Soulayrol Philippe 50 km
14 km	Ricome Michel	Ruiz Maria 7 km
50 km	Aube Jean-Yves NOUVEAU 2017	Les Vergers de Saint Jean 33 km
29 km	Christol Émilien	Gaec de la Cascade 57 km
56 km	Bordeianu Georges	Desfour Bernard 14 km
53 km	Clapiers Michel	Robert Elian 115 km
		Massebiau Jeanine 94 km

Liste DES PRODUCTIONS (triée PAR PRODUCTEURS)

ARENAS JOCELYNE	Framboises, fruits rouges, artichauts
AUBE JEAN-YVES	Salades, Légumes variés
AVILLA ANTOINETTE	Oeufs bio
BIANCHI DIDIER - IGP	Ail rose, Échalotes
BOISSIERE STÉPHANE	Cerises
BONNEFOND & FILS EARL	Salade, Persil
BORDEIANU GEORGES	Kiwis
BOSCH AGNES	Cèpes
BOUDET THIERRY	Haricots vert, Melons, Pêches, Potimarron
BOUSQUET ALAIN	Olives, Raisins et jus de raisins bio, Olives
BRETON MARIE-CHRISTINE	Figues
CABRERA ALPHONSO	Légumes variés
CAUSSEL KARINE	Huitres et moules de méditerranée
CAZOTTES DIDIER	Raisin de table
CERDA ANTONIO	Abricot, Figues, Fraises, Prunes, Tomates
CHRISTOL ÉMILIE	Légumes variés
CLAPIER RENEE	Oignons
CLAPIERS MICHEL	Oignons, légumes variés
CLAVEL SÉBASTIEN	Abricots, Raisin de table, Légumes variés
COMBACAL HERVÉ	Melons, Pomme de terre, Légumes variés
CROQUEZ DU FRAIS EARL	Aubergines, Salade, Tomates, Légumes variés
CROS MARIE	Concombres, Courgettes, Tomates, Figues, Fruits variés, Miel

Liste des PRODUCTIONS (triée par PRODUCTEURS) (suite)

CUADRAT AMALIA	 Châtaignes, confitures
DAVID BRUNO	Raisin de table
DESFOUR BERNARD	Abricot, Cerises, Pêches, Pommes, Prunes
DOS SANTOS DOMINGUEZ	Poireaux, Choux fleurs, Tomates, Pommes de terre, Artichauts, Carottes
EARL LAURENT	 Carottes, pommes de terre
FERNANDES MARIA	 Légumes variés
GAEC DE LA CASCADE	Cerise, Oignons doux des Cévennes, Pomme
GAEC DES QUATRE CHEMINS	Salade, Légumes variés
GAEC LES SAVEURS DE LATTES	Concombres, Melons, Salade, Tomates
GARAIX LIONEL	Abricots, Cerises, Noix, Prunes
GARCIA PATRICK	Fraises, Salade
GARCIA RAMUNDA	Pêches, Nectarines
GAUZY BERNARD	Salade, Tomates
GINER DOMINIQUE	Pâtes de coing, Confitures
GOMES CARLOS	Fraises, Melons, Courgettes
GRARD JEAN-LUC	Légumes variés
GUEDES LAURENT	Huitres
GUIGUE CHRISTOPHE	Kiwis
ISSERTE GUILLAUME	Fraise, Asperges
JOUT DRISS	Fruits et légumes variés
LAKHRISSI ADIL	Pommes de terre, Poivrons, Pastèques, Melons
LE CIGALON SCEA	Haricots vert, Oignon rouge, Mâche, Epinard, Pomme de terre, Choux Fleur

Liste DES PRODUCTIONS (triée PAR PRODUCTEURS) (suite)

LEAL ANNE	Asperges, Melons, Poivrons, Salade
LEBRERE HÉLÈNE	Abricot, Cerise, Courgettes, Epinards, Fraises, Haricots vert, Melons, Navets, Persil, Petit pois, Légumes variés
LEDDA LOUIS	Légumes variés
LEONES ANTONIO	Aubergines, Concombres, Légumes variés, Melons, Salade, Tomates
LEONES DAVID	Aubergines, Concombres, Légumes variés, Melons, Salade, Tomates
LES FRUITS D'OR SCEA	Abricot, Asperge, Fraises, Pêche
LES SERRES DE CAPESTANG	Tomates, Concombres, Fraises, Aubergine, Mâche, Choux
LES VERGERS DE SAINT-JEAN	Abricot, Cerise, Pêche, Pomme, Prunes
MARIN CARMEN	Tomates, Légumes variés
MARTINEZ ALAIN	Plantes aromatiques
MARTINEZ FRERES EARL	Melons, Salade
MARZO LEOPOLD	Choux fleur, Fraises, Melons
MASSEBIAU JEANINE	Fromages
MAZOTA MARIE-CHRISTINE	Asperges, Fraises, Pêches, Pruneaux
MERICAN PHILIPPE	Radis, Légumes variés
MICHEL ANGELIQUE	Melons, Salade
MOTA VILARES JOSE	Blettes, Persil, Pomme de terre, Salade, Cebette
MOULIN STÉPHANE	Légumes variés
NETO SIMOES	Navets de Pardailan
NOUGARET JULIEN	Raisin de table
PALAYRET JEAN-PIERRE	Pêches, Raisin de table

NOUVEAU
2017

Liste des productions (triée par producteurs) (suite)

PIPITO XAVIER	Asperges, Fraises, Melons, Tomates, Légumes variés
POULAIN GUY	Raisins de table
RATIER HODEE SANDRINE	Asperge, Melons
RAYMOND JEAN-CLAUDE	Salades jeunes pousses
RAYNARD FRANCOIS	Asperges
RICHAUD DANIEL	Salade, Légumes variés
RICOME MICHEL	Courgettes, Légumes variés
ROBERT ELIAN	Navets de Pardailan
ROCHE THIERRY	Courgettes, Fraises, Olives, Salade
RUIZ MARIA	Fruits et légumes variés
RUIZ MICHEL	Légumes variés
SADEGHIAN SHAHRIAR	Oignon doux des Cévennes
SAGNES JEAN-PIERRE	Navets, Oignons
SILVA DINIS	Asperge, Haricots vert, Melons, Petit pois
SIONG BAOGNIA	Courgettes, Haricots vert, Petit pois, Salade
SOULAIROL PHILIPPE	Asperges, Fraises
TARDIEU JACKY	Ail, Epinard, Melons, Persil, Poivrons, Tomates
TERUEL SALVADOR	Légumes variés
TISSOT DENIS - DOMAINE DES TISSOT	Raisin de table
TUDELA ELEUTERIO	Légumes variés
VANG CATHERINE	Pois gourmands, Haricots
VIALA SERGE	Fraises

Liste des PRODUCTEURS (triée par produits)

PRODUITS BRUTS

PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
ABRICOT				
 Bergarouge, bergeron, early blush, hargrand, tom cot, pink cot, kioto, orangered, rouge du roussillon, orangé de provence...	CERDA	15	CANDILLARGUES	34
	CLAVEL SÉBASTIEN	40	LE POUGET	34
	DESFOUR BERNARD	13	MAUGUIO	34
	LES FRUITS D'OR	13	MAUGUIO	34
	GARAIX LIONEL	240	MONTMIRAL	26
	LES VERGERS DE SAINT-JEAN	15	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	34
	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
AIL				
 Rose de Lautrec, blanc	TARDIEU	5	LATTES	34
	BIANCHI	114	LAUTREC	31
ARTICHAUT				
 Macau, bouquet, camus breton, violet de provence...	ARENAS JOCELYNE	169	ELNE	66
	DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
ASPERGE				
 Vertes, blanches, violettes, lima, vitalim, grolim...	RAYNARD	40	CEYRAS	34
	LEAL	10	LE CRÈS	34
	MAZOTA	32	LUNEL-VIEL	34
	DINIS DA SILVA	13	MAUGUIO	34
	LES FRUITS D'OR	13	MAUGUIO	34
	PIPITO	13	MAUGUIO	34
	RUIZ	13	MAUGUIO	34
	RATIER	37	MOULEZAN	30
	IMBERT	40	NÉBIAN	34
	SOULAIROL	50	PÉRET	34
	ISSESTE	67	PORTIRAGNES	34
AUBERGINE				
 Tigre, targa...	LES SERRES DE CAPESTANG	70	CAPESTANG	34
	LEAL	5	LE CRÈS	34
	CABRERA ALFONSO	13	MAUGUIO	34
	CROQUEZ DU FRAIS	5	TEYRAN	34
	LAKHRISSI ADILL	10	MAUGUIO	34
	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
BETTERAVE				
 Crapaudine, rouge globe	MERICAN	5	LATTES	34
	GINER	13	MAUGUIO	34

Liste des PRODUCTEURS (triée par produits) (suite)

	PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
	BLETTE				
	Blette de Nice, verte, blonde, adria...	MOTA JOSÉ	15	LE CRÈS	34
	CARDON				
	Cardon blanc, plein blanc.	DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
	CAROTTES				
	Nantaises...	DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
	CHÂTAIGNES				
	Sardonne, marigoule...	GAEC DE LA CASCADE	57	SAINT JULIEN DE LA NEF	30
	CÉLERI				
	Darklet.	MARZO ROBERT	35	VAUVERT	30
	CERISE				
	Summit, burlat, bigarreau, hedelfingen, samba...	DESFOUR BERNARD	13	MAUGUIO	34
GARAIX LIONEL		240	MONTMIRAL	26	
LES VERGERS DE SAINT-JEAN		15	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	34	
GAEC DE LA CASCADE		57	SAINT JULIEN DE LA NEF	30	
BOISSIÈRE		55	SUMÈNE	34	
LEBRERE HÉLÈNE		41	VAUVERT	30	
	CHOU				
	Fleur, romanesco, cabus, de milan, brocolis, fremont...	CERDA ANNIE	15	CANDILLARGUES	34
LES SERRES DE CAPESTANG		70	CAPESTANG	34	
MARZO LÉOPOLD		39	LE CAILAR	30	
DOS SANTOS DOMINGUEZ		13	MAUGUIO	34	
LE CIGALON		32	MAUGUIO	34	
	CONCOMBRE				
	Hollandais, epineux, mini concombre...	LES SERRES DE CAPESTANG	70	CAPESTANG	34
GAEC LES SAVEURS DE LATTES		5	LATTES	34	
MICHEL ÉRIC		5	LATTES	34	
CROS MARIE		14	MAUGUIO	34	
GAEC LES 4 CHEMINS		35	VAUVERT	30	
LEONES		10	VIC LA GARDIOLE	34	
	COURGE				
	Muscade, spaghetti, potimarron, patidou, butternut, jack be little longue de nice, patissons...	SAGNES	5	LATTES	34
BOUDET THIERRY		13	MAUGUIO	34	

Liste des producteurs (triée par produits) (suite)

PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
COURGETTE				
Ronde de nice, orientales, corra naksos, gold rush...	CERDA ANNIE	15	CANDILLARGUES	34
	LES SERRES DE CAPESTANG	70	CAPESTANG	34
	SIONG BAOGNIA	60	GARON	30
	GOMES CARLOS	15	LANSARGUES	34
	DINIS DA SILVA	13	MAUGUIO	34
	CROS MARIE	14	MAUGUIO	34
	RICOME MICHEL	14	MAUGUIO	34
	ROCHE THIERRY	5	MAUGUIO	34
	GAEC LES 4 CHEMINS	35	VAUVERT	30
	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
	CERDA ANNIE	15	CANDILLARGUES	34
	SIONG BAOGNIA	60	GARON	30
ÉPINARD				
Symphony, polka, geant d'hiver, bali, barbados, blackhaw	TARDIEU	5	LATTES	34
	LE CIGALON	13	MAUGUIO	34
	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
FIGUES				
Grisettes, noires, vertes...	CERDA	15	CANDILLARGUES	34
	CROS MARIE	13	MAUGUIO	34
	BRETON	10	MONTFERRIER SUR LEZ	34
FRAISE				
Gariguette, mara, ciflorette, cigaline, darsselect, mariguette...	CERDA ANNIE	23	CANDILLARGUES	34
	LES SERRES DE CAPESTANG	70	CAPESTANG	34
	GOMES CARLOS	15	LANSARGUES	34
	ROCHE THIERRY	15	LANSARGUES	34
	MARZO LÉOPOLD	39	LE CAILAR	30
	MAZOTA	32	LUNEL	34
	LES FRUITS D'OR	13	MAUGUIO	34
	PIPITO	13	MAUGUIO	34
	GARCIA PATRICK	15	MAUGUIO	34
	SOULAIROL	50	PÉRET	34
	ISSERTE	67	PORTIRAGNES	34
	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
	VIALA SERGE	93	NANT	12
	ARENAS JOCELYNE	169	ELNE	66

Liste des PRODUCTEURS (triée par PRODUITS) (suite)

PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
FRUITS ROUGES				
	ARENAS JOCELYNE	169	ELNE	66
ARICOT VERT				
Vesperial, pongo...	SIONG BAOGNIA	60	GARON	30
	BOUDET THIERRY	14	MAUGUIO	34
	DINIS DA SILVA	14	MAUGUIO	34
	LE CIGALON	13	MAUGUIO	34
	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
HERBES AROMATES				
Persil, ciboulette, coriandre, thym, laurier...	MARTINEZ ALAIN	13	MAUGUIO	34
	GINER	13	MAUGUIO	34
KIWI				
Hawards	GUIGUE CHRISTOPHE	133	SAINT JUST	7
	BORDEIANU GEORGES	77	SUMENE	30
MACHE				
Mache Verte, mache blonde	LES SERRES DE CAPESTANG	70	CAPESTANG	34
	MICHEL ANGÉLIQUE	5	LATTES	34
	LE CIGALON	13	MAUGUIO	34
MELON				
	GOMES CARLOS	15	LANSARGUES	34
	ROCHE THIERRY	15	LANSARGUES	34
	GAEC LES SAVEURS DE LATTES	5	LATTES	34
	MICHEL ANGÉLIQUE	5	LATTES	34
	MICHEL ÉRIC	5	LATTES	34
	TARDIEU	5	LATTES	34
	MARZO LÉOPOLD	39	LE CAILAR	30
	BOUDET THIERRY	13	MAUGUIO	34
	DINIS DA SILVA	13	MAUGUIO	34
	LA ROSÉE	13	MAUGUIO	34
	LEAL ANNE	13	MAUGUIO	34
	PIPITO	13	MAUGUIO	34
	RUIZ	13	MAUGUIO	34
	RATIER	37	MOULEZAN	30
	LAKHRISSI ADIL	17	MUDAISON	34
	GAEC LES 4 CHEMINS	35	VAUVERT	30

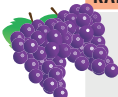
Liste des producteurs (triée par produits) (suite)

PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
MELON (SUITE)				
 Charentais, brodés, boule d'or...	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
	MARZO ROBERT	35	VAUVERT	30
	GAEC MARTINEZ	40	VERGEZE	30
	MARTINEZ FRERES	39	VERGEZE	30
	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
NAVET				
 Croisy, pardailhan, paros, long noir...	ROBERT ELIAN	110	PARDAILHAN	34
	LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
	NETO SIMOES	110	PARDAILHAN	34
	SAGNES	5	LATTES	34
NOIX				
de grenoble	GARAIX LIONEL	240	MONTMIRAL	26
OIGNON				
 le Doré de Parme, doux des cevennes, doux de lezignan, cebettes, le Rouge de Brunswick...	SAGNES	5	LATTES	34
	MOTA JOSÉ	15	LE CRÈS	34
	SADEGHIAN SHAHRIAR	25	LEZIGNAN LA CÈBE	34
	GAEC DE LA CASCADE	57	SAINT JULIEN DE LA NEF	34
	LE CIGALON	32	MAUGUIO	34
	CLAPIER RENEE	53	CANET	34
	CLAPIERS MICHEL	53	CANET	34
PASTÈQUES				
 Crimson sweet, charleston gray, sugar baby, mini pastèques et sans pepin	RUIZ	13	MAUGUIO	34
	LAKHRISSI ADIL	17	MUDAISSON	34
PÊCHE & NÉCTARINE				
 Nombreuses variétés blanches jaunes Patty@ Zaisito, Onyx@ Monalu cov, Maura@ Zaifisan, Ivoire@Monivo cov, Surprise cov, White Red, Couloured@ Couloubelle, Benedicte@Rich Lady cov, Summer Rich cov, Rome Star cov, Summer lady cov, Spring Lady@ Merspri covitons Garcica cov, Snow Ball cov, Brareg cov, Zephir@ Monphir ou bien Jade@ Momée cov....	MAZOTA	32	LUNEL	34
	DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
	LES FRUITS D'OR	13	MAUGUIO	34
	BOUDET THIERRY	13	MAUGUIO	34
	DESFOUR BERNARD	13	MAUGUIO	34

Liste des PRODUCTEURS (triée par produits) (suite)

	PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
	PÊCHE & NÉCTARINE (SUITE)				
	..Diamond Bright cov, Honey Royale cov, Nestaross cov, Honey Glo cov, Savana Red cov, Western Red cov...	GARCIA RAMUNDA	14	MAUGUIO	34
		BACARESSE	5	MONTPELLIER	34
		PALAYRET	35	SAINT JEAN DE FOS	34
		LES VERGERS DE SAINT-JEAN	15	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	34
	PERSIL				
	Frisé, plat...	SAGNES	5	LATTES	34
		TARDIEU	5	LATTES	34
		MOTA JOSÉ	15	LE CRÈS	34
		LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
		BONNEFOND EMMANUEL	19	VIC LA GARDIOLE	34
	PETITS POIS & GOURMANDS				
	Corne de bélier tardif, caroubi de maussane, crispy...	SIONG BAGNIA	60	GARON	30
		DINIS DA SILVA	13	MAUGUIO	34
		LEBRERE HÉLÈNE	41	VAUVERT	30
	POIREAU				
	Primeur, d'automne et d'hiver...	DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
		LES SERRES DE CAPESTANG			
		LARIO JOSÉ	13	MAUGUIO	34
	POIVRON				
	Demi-long, trois quart long...	TARDIEU	5	LATTES	34
		LEAL ANNE	4	MAUGUIO	34
		LAKHRISSI ADIL	17	MUDAISON	34
		GAEC LES 4 CHEMINS	35	VAUVERT	30
	POMME				
	Reinette du vigan, breaburn, patte de loup...	DESFOUR BERNARD	13	MAUGUIO	34
		LES VERGERS DE SAINT-JEAN	15	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	34
		GAEC DE LA CASCADE	57	SAINT JULIEN DE LA NEF	30
	POMME DE TERRE				
	Rattes, mona lisa, agatha, amandine, annabelle, belle de fontenay...	EARL LAURENT	41	VAUVERT	30
		MOTA JOSÉ	15	LE CRÈS	34
		DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
		LE CIGALON	32	MAUGUIO	34
		LAKHRISSI ADIL	17	MUDAISON	34
		COMBACAL HERVÉ	45	SAINT JEAN DE FOS	34
		LES VERGERS DE SAINT-JEAN	15	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	34

Liste des producteurs (triée par produits) (suite)

PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
PRUNE				
 Reine claudie, mirabelle...	CERDA ANNIE	23	CANDILLARGUES	34
	MAZOTA	32	LUNEL	34
	DESFOUR BERNARD	13	MAUGUIO	34
	GARAIX LIONEL	240	MONTMIRAL	26
	LES VERGERS DE SAINT-JEAN	15	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	34
RADIS				
 Noirs, bamba, pernot...	LEAL JEAN FRANCOIS	5	LE CRÈS	34
	RUIZ	13	MAUGUIO	34
	MERICAN PHILIPPE	15	MAUGUIO	34
	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
RAISIN				
 Muscat de hembourg, chasselas, lavalée, italia, orla, danlas, centennial, ruby...	POULAIN GUY	33	AIGUES MORTES	30
	BOYER	45	CANET	34
	CAZOTTES DIDIER	6	LATTES	34
	CLAVEL SÉBASTIEN	40	LE POUGET	34
	DOMAINE DES TISSOT	15	MAUGUIO	34
	DAVID BRUNO	22	MONTBAZIN	34
	MAS DU MINISTRE	5	MONTPELLIER	34
	BOUSQUET ALAIN	65	SAINT ÉTIENNE DE GOURGAS	34
	NOUGARET JULIEN	35	SAINT JEAN DE FOS	34
	PALAYRET	35	SAINT JEAN DE FOS	34
CÉLERI RAVE & CÉLERI BRANCHE				
 Citons Prinz, Président, Rowena, Diamant	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
SALADES				
 Nombreuses variétés laitues, frisées, mescluns, tendre pousses, batavia, feuille de chêne...	RAYMOND JEAN-CLAUDE	106	CHÂTEAURENARD	13
	SIONG BAOGNIA	60	GARONS	30
	ROCHE THIERRY	15	LANSARGUES	34
	GAEC LES SAVEURS DE LATTES	5	LATTES	34
	MICHEL ANGÉLIQUE	5	LATTES	34
	MICHEL ÉRIC	5	LATTES	34
	GAUZY	5	LE CRÈS	34
	LEAL JEAN FRANCOIS	5	LE CRÈS	34
	AUBE JEAN-YVES	50	OCTON	34

Liste Des Producteurs (triée par produits) (suite)

PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
SALADES (SUITE)				
	BONNEFOND EMMANUEL	19	VIC LA GARDIOLE	34
	DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
	GARCIA PATRICK	13	MAUGUIO	34
	RUIZ	13	MAUGUIO	34
	RICHAUD DANIEL	10	MAUGUIO	34
	CROQUEZ DU FRAIS	5	TEYRAN	34
	GAEC LES 4 CHEMINS	35	VAUVERT	30
	MARTINEZ FRÈRES	39	VERGÈZE	30
	MOTA JOSÉ	5	LE CRÈS	34
	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
TOMATE				
 Nombreuses variétés Cerise, grappe, marmande, ondina, russes, saint pierre, cœur de bœuf...	CERDA ANNIE	15	CANDILLARGUES	34
	LES SERRES DE CAPESTANG	70	CAPESTANG	34
	GAEC LES SAVEURS DE LATTES	5	LATTES	34
	MICHEL ÉRIC	5	LATTES	34
	TARDIEU	5	LATTES	34
	GAUZY	5	LE CRÈS	34
	DOS SANTOS DOMINGUEZ	13	MAUGUIO	34
	PIPITO	13	MAUGUIO	34
	RUIZ	13	MAUGUIO	34
	CROS MARIE	14	MAUGUIO	34
	LE CIGALON	13	MAUGUIO	34
	MARIN CARMEN	15	MAUGUIO	34
	CROQUEZ DU FRAIS	5	TEYRAN	34
	LEONES	10	VIC LA GARDIOLE	34
CHAMPIGNONS				
Pleurote, cèpes, girolles.	BOSCH	200	LESPERON	7
HUITRES ET MOULES				
Tous calibres	CAUSSEL KARINE	35	MÈZE	34
	GUEDES LAURENT	35	MÈZE	34

Liste des PRODUCTEURS (triée par PRODUITS) (suite)

PRODUITS TRANSFORMÉS

	PRODUITS / VARIÉTÉS	PRODUCTEUR	DISTANCE (KM)	COMMUNE	DÉPARTEMENT
	CONFITURES & PÂTES DE COING				
	Framboises, roses, kiwi, abricot etc...	CROS MARIE	13	MAUGUIO	34
		GINER DOMINIQUE	13	MAUGUIO	34
		CUADRAT AMALIA	18	VIC LA GARDIOLE	34
	FROMAGES				
	Chèvres etc...	MASSEBAU JEANINE	90	LA CAVALERIE	12
	JUS DE FRUITS				
	Reinettes du vigan, raisin ...	LES VERGERS DE SAINT-JEAN	15	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	34
		GAEC DE LA CASCADE	57	SAINT JULIEN DE LA NEF	30
		BOUSQUET ALAIN	65	SAINT ÉTIENNE DE GOURGAS	34
	MIELS				
	toutes fleurs...	CROS MARIE	13	MAUGUIO	34
	OLIVES & DÉRIVÉS				
	Lucques, olivière, verdale, huiles, tapenades...	ROCHE THIERRY	15	LANSARGUES	34
		BOUSQUET ALAIN	65	SAINT ÉTIENNE DE GOURGAS	34
		COMBACAL HERVÉ	45	SAINT JEAN DE FOS	34

Liste des PRODUCTEURS (triée par DÉPARTEMENT)

DÉPARTEMENT	COMMUNE	PRODUCTEUR
ARDÈCHE	SAINT JUST	GUIGUE CHRISTOPHE
	LESPERON	BOSCH
AVEYRON	LA CAVALERIE	MASSEBAU JEANINE
	NANT	VIALA SERGE
BOUCHES DU RHÔNE	CHATEAURENARD	RAYMOND JEAN-CLAUDE
DRÔME	MONTMIRAL	GARAIX LIONEL
GARD	AIGUES MORTES	POULAIN GUY
	GARONS	SIONG BAOGNIA
	LE CAILAR	MARZO LEOPOLD
	LE GRAU-DU-ROI	RIBERA JOSEPH
	MOULEZAN	RATIER
	SAINT CECILE D'ANDORGE	CUADRAT AMALIA
	SAINT JULIEN DE LA NEF	GAEC DE LA CASCADE
	SUMÈNE	BORDEIANU GEORGES
	VALLERAUGUES	FINIEL CLAUDINE

Liste Des PRODUCTEURS (triée par Département) (suite)

DÉPARTEMENT	COMMUNE	PRODUCTEUR
GARD	VAUVERT	EARL LAURENT
		GAEC LES 4 CHEMINS
		LEBRERE HÉLÈNE
		MARZO ROBERT
		TERUEL SALVADOR
	VERGÈZE	GAEC MARTINEZ MARTINEZ FRERES
HAUTE-GARONNE	LAUTREC	BIANCHI
HÉRAULT	BAILLARGUES	JOUT DRISS
	CANDILLARGUES	CERDA
		CERDA ANNIE
	CANET	BOYER
		CLAPIER RENEE
		CLAPIERS MICHEL
	CAPESTANG	LES SERRES DE CAPESTANG
	CASTRIES	MOULIN STEPHANE
	CEYRAS	RAYNARD
	GIGNAC	FOULQUIER ROBERT
	LANSARGUES	GOMES CARLOS
		JOAO MANUEL
	LATTES	GAEC LES SAVEURS DE LATTES
		MERICAN
		MICHEL ANGÉLIQUE
		MICHEL ÉRIC
		SAGNES
		TARDIEU
		CAZOTTES DIDIER
	LE CRÈS	GAUZY
		LEAL
		LEAL JEAN FRANCOIS
		MOTA JOSÉ
	LE POUGET	CLAVEL SÉBASTIEN
	LEZIGNAN LA CEBE	SADEGHIAN SHAHRIAR
	LUNEL-VIEL	MAZOTA
		RUIZ MICHEL
	MAUGUIO	BOUDET THIERRY
		CABRERA ALFONSO
		CROS MARIE
		DESFOUR BERNARD
		DINIS DA SILVA
		DOMAINE DES TISSOT
		DOS SANTOS DOMINGUEZ
		GARCIA PATRICK
		GARCIA RAMUNDA
		GINER
		GINER DOMINIQUE

Liste des Producteurs (triée par Département)

DÉPARTEMENT	COMMUNE	PRODUCTEUR
HÉRAULT	MAUGUIO	GRARD JEAN-LUC
		LA ROSEE
		LE CIGALON
		LEAL ANNE
		LES FRUITS D'OR
		MARIN CARMEN
		MARTINEZ ALAIN
		MERICAN PHILIPPE
		PIPITO
		RICHAUD DANIEL
		RICOME MICHEL
		ROCHE THIERRY
		RUIZ
		TUDELA ELEUTERIO
	MÈZE	CAUSSEL KARINE
		GUEDES LAURENT
	MONTBAZIN	AVILLA ANTOINETTE
		DAVID BRUNO
	MONTFERRIER-SUR-LEZ	BRETON
	MONTPELLIER	BACARESSE
		LEDDA LOUIS
		MAS DU MINISTRE
	MUDAISON	LAKHRISSI ADIL
	NEBIAN	IMBERT
	OCTON	AUBE JEAN-YVES
	PARDAILHAN	ROBERT ELIAN
		NETO SIMOES
	PÉRET	SOULAIROL
	PORTIRAGNES	ISSERTE
	SAINT ÉTIENNE DE GOURGAS	BOUSQUET ALAIN
	SAINT JEAN-DE-FOS	COMBACAL HERVE
		NOUGARET JULIEN
		PALAYRET
	SAINT JEAN-DE-VÉDAS	LES VERGERS DE SAINT-JEAN
	SAINT JULIEN DE LA NEF	GAEC DE LA CASCADE
	SUMENE	BOISSIERE
	TEYRAN	CROQUEZ DU FRAIS
	VIC-LA-GARDIOLE	BONNEFOND EMMANUEL
		FERNANDES MARIA-MANUELLA
		LEONES
PYRÉNÉES-ORIENTALES	ELNE	ARENAS JOCELYNE

GROSSISTES ALIMENTAIRES



FRUITS et LÉGUMES

APOLIT

D7

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 6
 Standard : 04 67 92 19 35 - Fax : 04 67 58 59 44 - Port : 06 81 20 61 97
 E-mail : apolit@orange.fr

Contact : M. APOLIT - Gérant

Offre commerciale : Spécialiste pommes de terre, ail, oignons, échalotes et produits belges

Produits : Poireaux, endives, carottes, tomates, concombres

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles

Démarches qualité : AOC, BIO, culture raisonnée, ISO 900



BARRAL PRIMEURS

D9

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 29
 Standard : 04 67 92 29 53 - Fax : 04 67 92 65 92 - Port : 06 76 95 37 58
 E-mail : barralfruits@gmail.com

Contact : M. BARRAL - Gérant

Offre commerciale : Fruits et légumes biologiques et tous produits alimentaires

Produits : 4^e et 5^e gammes, bio 1^{re} gamme

Service : Service complet

Clientèle : Restauration, commerce, clientèles professionnels



CHARLES

E9

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 21
 Standard : 04 67 92 43 94 - Fax : 04 67 56 02 23 - Port : 06 15 32 69 24 - 06 20 37 43 25
 E-mail : charles.minmontpellier@orange.fr

Contact : M. CANATO - Co-Gérant / M DECES - Co-Gérant

Offre commerciale : Fruits et légumes - Spécialisé produits France et régionaux

Produits : Tomate, courgette, aubergine - Tomates spéciales (cœur de bœuf, marmande, crimée)
 en culture raisonnée - Agrumes (citron, orange et clémentine) Poncha, Llusar, bollo



DANIFRUIT

D7

281, avenue du marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 20
 Standard : 04 67 92 81 00 - Fax : 04 67 58 11 64 - Port : 06 88 24 84 55
 E-mail : danifruits@wanadoo.fr

Contact : M. CAULIER - Gérant

Offre commerciale : Fruits et légumes

Clientèle : Toutes clientèles



EURO FRUIT

NOUVEAU
2017

E6

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Port : 06 22 57 33 83

E-mail : ninous_H@hotmail.fr

Contact : M. Ahmed SAID

Offre commerciale : Fruits et légumes et fruits secs

Produits : Tomate, aubergine, courgette, pomme de terre et fruits secs

Clientèle : Toutes clientèles



FL SELECT

D7

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 24

Port : 06 51 94 45 87

E-mail : flselect34@gmail.com

Contact : M. BENAZIZ Kamel

Produits : Tous fruits et légumes - Spécialiste fruits à noyaux et agrumes

Services : Livraison aux professionnels

Clientèle : Tous types de commerçants



GRAND FRUIT DISTRIBUTION

D9

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 30

Standard : 04 67 92 65 43 - Fax : 04 67 58 75 21

E-mail : grand.fruit.distribution@wanadoo.fr

Contact : MM. CUARTERO et GUIVAUDON - Dirigeants

Offre commerciale : Ensemble gamme de la 1^{re} à la 5^e

Produits : Généraliste en fruits et légumes

Services : Livraisons

Clientèle : CHR, GMS, Détaillants, Professionnels

Démarches qualité : ISO 9001



DANIFRUIT S.A.R.L.

281 Avenue du Marche Gare - 34070 MONTPELLIER

04 67 92 81 00



FRUITS et LÉGUMES (suite)

MK BIO

D7

281, avenue du marché gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 43

Standard : 04 67 63 82 06 - Portable : 06 30 26 15 24

E-mail : hakim.hjjj@mkbio.fr

Site Internet : www.mkbio.fr

Contact : M HJJJ Hakim (Gérant)**Offre commerciale** : Fruits, légumes et épicerie 100% biologique**Service** : Livraison**Clientèle** : Toute clientèle professionnelle**Démarche qualité** : AB

PLO PRIMEURS

D8

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 4

Standard : 04 67 92 13 16 - Fax : 04 67 92 55 67 - Port : 06 20 22 08 40

E-mail : plo.primeurs@wanadoo.fr

Contact : M. PLO - Directeur général**Offre commerciale** : Tous fruits et légumes primeurs de France ou d'import**Produits** : Spécialiste banane, ananas (SCB), tomates (Savéol), pommes (Tastet), agrumes (Lulu), légumes anciens et rares, fruits à noyaux, poires, fruits exotiques contre-saison**Service** : Préparation de commande, livraison, pré commande de produits rares, entreposage**Clientèle** : Primeurs, halles et marchés, GMS, restaurants, épiceries, collectivités**Démarche qualité** : FEL excellence, Charte qualité, collègue carreaux, UNCGFL



PRIMA FRUITS

E9

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 26

Standard : 04 67 92 29 13 - Fax : 04 67 58 29 35

E-mail : prima.fruits@orange.fr

Contact : M. MORENO - Gérant

Offre commerciale : Tous fruits et légumes

Clientèle : Toute clientèle



VALFRUIT

E9

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 9

Standard : 04 67 92 29 86 - Fax : 04 67 86 72 24 - Portable : 06 15 10 16 94

E-mail : daniel.valette87@sfr.fr

Contacts : M. VALETTE - gérant

Offre commerciale : Fruits et légumes, produits exotiques, français et régionaux

Produits : Fruits de saison, fruits exotiques, pommes, poires, fruits rouges, légumes

Services : Vente au MIN, livraison

Clientèle : Restauration classique et collective, alimentation générale, halles et marchés, primeurs, restaurant



FRUITS et LÉGUMES (suite)

ARISTIDE

E8

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 44

Portable : 06 80 18 58 01

E-mail : m-tourret@sfr.fr

Contact : Mme Martine CHARLES**Produits :** Fruits et légumes et quatrième Gamme corbeilles**Services :** Livraison**Clientèle :** Restauration collective, Restaurant, Entreprises professionnels

LA MONTELLIÉRAINE FRUITS ET LÉGUMES

D7

281, avenue du Marche Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable: 06 25 46 70 23 - Fixe : 04 67 58 92 06

Contact : M.PINOLI GUY**Produits :** Fruits et Légumes**Service :** Livraisons*Fruits & légumes sélectionnés | Fraîcheur garantie**Livraisons tous les jours
Restaurants, plages privées,
collectivités...**Tel : 06 80 18 58 01 | Email : m-tourret@sfr.fr*

SEMI-GROSSISTES FRUITS ET LÉGUMES

PALMERI PRIMEURS

E8

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 19
Standard : 06 25 69 74 02
E-mail : palmeri.thierry@orange.fr
Contact : M. PALMERI - Gérant
Offre commerciale : Fruits et légumes
Services : Livraison
Clientèle : Restaurant, boulangers, collectivités



POZ POM

E8

19 Rue St-Cléophas - 34070 MONTPELLIER
Standard : 04 99 62 97 80
E-mail : contact@pozpom.com
Site internet : www.PozPom.com
Contact : Benjamin VERNIERE- Gérant
Offre commerciale : Livraison de fruits en entreprise
Produits : Fruits frais
Services : Livraison de Fruitibox
Clientèle : Entreprises/Administrations



PRIMEURS DE JUVIGNAC

E6

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Portable : 06 29 68 28 38
E-mail : primeursjuvignac@yahoo.fr
Contact : M. Damien COUVRI
Produits : Fruits et légumes
Service : Livraisons
Clientèle : Restaurants et collectivités



viandes et volailles

BIGARD DISTRIBUTION

C4

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 15

Standard : 04 67 92 42 92 - Fax : 04 67 58 46 31

E-mail : dir.montpellier@bigard-distribution.fr

Contact : Mr. Thomas BOUSSION - Responsable site

Offre commerciale : Produits frais, produits traiteurs

Produits : Viandes hachée, viande carcasse volaille, saucisserie, légumes farcis, produits tripiers, produits pièces, produits hallal

Clientèle : Vente gros / semi-gros, CMS, industriel / boucheries / superettes



BRIAULT

H13

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 13

Standard : 04 67 92 74 89 - Fax : 04 67 58 98 12

Contact : M. BRIAULT - Gérant / M. GOUJON - Directeur Général

Offre commerciale : Volailles, viande, gibiers, porcelet, charcuterie artisanale, plats cuisinés, œufs, champignons

Produits : Dinde, poulet, pintade, canard, canette, lapin, cailles, coquelet, pigeon, charcuterie, chips, pâtes

Clientèle : Restauration, primeurs, bouchers

Démarche qualité : Label rouge, plein air + Biologique



COBO SUD COOPÉRATIVE DES ARTISANS BOUCHERS

I13

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 4

Standard : 04 67 92 03 82 - Fax : 04 67 92 97 55 - Port : 07 78 67 73 89

E-mail : cobo.34@orange.fr

Contact : M. CALVET Henri - Responsable

Clientèle : Artisans bouchers

LE FRIBOUL

D6

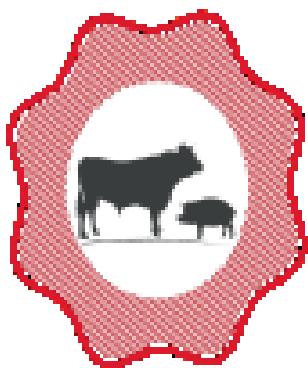
281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 35
 Standard : 04 67 91 06 76 - Fax : 04 67 91 07 28 - Portable : 06 85 74 08 72
 E-mail : laurent.friboul@orange.fr
Contact : M. FARRET - Président
Offre commerciale : Produits carnés, bio, halal
Produits : Volailles, viandes, œufs, plats cuisinés, charcuterie
Clientèle : Boucherie, traiteurs, restaurant, collectivités, grossistes, GMS
Démarche qualité : Formation HAUP du personnel



ORIGINE & SAVEUR

B12

Port : 06 83 95 11 64
 E-mail : fredduffau@yahoo.fr
Contact : M DUFFAU Fred - Gérant
Produits : Bœuf, Porc, Veau, Agneau, Canard, Volaille
Services : Livraison viande quotidienne
Clientèle : Restauration, Traiteurs
Démarche qualité : Viande de qualité bouchère



Nom :

Origine & Saveur

Activité :

Distributeur de viandes françaises et fraîches à destination des professionnels de la restauration.

Séjour : DUFFAU Frédéric

N° téléphone : 06 83 95 11 64

E-mail : fredduffau@yahoo.fr

KS SAVEURS

NOUVEAU
2017

E6

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 54 36 10 - Portable : 07 85 15 15 35

E-mail : contact@ks-saveurs.frSite internet : www.kscoquillages.fr

Contact : GWIZDZ Fabrice - Vanina

Offre commerciale : Homard vivant, cuits ou transformé, poissons / Stock et livraisons

Produits : Homard, coquillages, crustacés, produits de la mer

Services : Transformation produits de la mer

Clientèle : Professionnel et particulier

Démarche qualité : Répond aux exigences des clients



KS-Coquillages

Livraison de Homards, de Plateaux de Fruits de Mer
et de Crustacés à Montpellier*L'océan s'invite sur votre Table*

Une large sélection d'huître de grande qualité :

Huîtres du Bassin de Thau aux Huîtres Bretonnes ainsi que les Creuses
de Marennes-Oléron ou de Normandie. Homards Bretons et Canadiens
(livrés vivants ou cuits ou décortiqués)

PASSEZ VOTRE COMMANDE SUR NOTRE SITE :

www.kscoquillages.fr

07 85 15 15 35

BEURRE ŒUF FROMAGE

SUD FROMAGES

NOUVEAU
2017

D7

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Portable : 06 47 41 97 43 - Portable : 06 87 83 82 92
E-mail : contact@sudfromages.fr

Contact : M. Sébastien GLEYZE - M. Frédéric BECAMEL

Offre commerciale : Distributeur de fromages et produits laitiers sur tout le Sud de France

Produits : Fromages régionaux, français, européens et dans les États-Unis. Fermiers, IGP, AOP, Bio

Services : Enlèvement sur place et livraisons

Clientèle : Crémiers-fromagers, Boucher-charcutier, Épicerie fine, Alimentation

Démarche qualité : Fermiers, IGP, AOP, Bio



ALIMENTATION GÉNÉRALE

ANSAMBLE

J11

371, Av du Marché Gare - 34 070 MONTPELLIER - Bte 10
Portable : 06 74 35 04 48

E-mail : jperron@ansamble.fr

Contact : M PERRON

Offre commerciale : Offre multiservices à destination de la restauration collective

Service : Livraisons

Clientèle : Collectivités, restauration scolaire, petite enfance, seniors et entreprises



DRAP

B13

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 31
Standard : 04 99 61 57 66 - Fax : 04 13 33 66 98

E-mail : sonia.fouilleul@ets-drap.com

Site Internet : www.ets-drap.com

Contact : M. et Mme DRAP co-gérants

Offre commerciale : Fournitures pour restauration hors domicile

Produits : Produits frais, produits surgelés, farine italienne, emballages, matériels

Service : Livraison

Clientèle : Brasseries, restaurants, pizzerias, sandwicheries



alimentation générale (suite)

MAVI DISTRIBUTION

B12

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 28

Standard : 09 83 56 74 26

E-mail : mavi.distribution@gmail.com

Contact : M YUCETEPE Muharrem**Offre Commerciale :** Livraison de produits alimentaires "Hallal", d'emballages et de matériel pour la restauration rapide dans le sud de la France**Produits :** Broches Kebab, Frites, Sauces, Viandes, Pains, emballages et fournitures pour restauration**Services :** Livraison**Clientèle :** Snack, Restaurant, particuliers

SDPS TERRAIA BIO & CULTURES DU SUD

H11

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 9

Standard : 04 67 02 86 26 - Fax : 04 67 55 44 93 - Port : 06 80 14 59 98

E-mail : nature.terraia@orange.fr / jp.landes@wanadoo.fr

Contact : M. LANDES Jean-Pierre**Offre commerciale :** 1^{er} gamme fruits et légumes Bio, condiments ail / oignons / échalotes conventionnels**Services :** Livraisons**Clientèle :** GMS**Démarches qualité :** BIO, Ecocert



MAVI DISTRIBUTION

DISTRIBUTEUR GROSSISTE ALIMENTAIRE

pour les professionnels de la
Restauration et de Street-Food



281, avenue du Marché Gare

Bte 28 - 34070 MONTPELLIER

Email : mavi.distribution@gmail.com

☎ 09 83 56 74 26

☎ 09 83 56 74 26

SURDIS

E6

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 23

Standard : 04 67 92 72 08 - Fax : 04 67 92 72 08

Contact : M. LAM SECK - commercial

Offre commerciale : Produits de la mer surgelés

Produits : Crustacés, crevettes sans tête, cuisses de grenouilles, filets de poulet/canard, nems

Clientèle : Restaurants et fast food asiatiques

CASH & CARRY

DHM 34

A13

187, Bis avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Tel: 09 81 88 40 97 Fax 09 81 70 78 48 Port : 06 98 20 50 07

E-mail : societiedhm@gmail.com

Contact : M. MOUTACIM - Responsable

Offre commerciale : Tous produits Restauration, Spécialiste produits Halal

Services : Livraison



PROMOCASH - SOPRODIS

F12

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 3

Standard : 04 67 06 00 20 - Fax : 04 67 06 00 29

E-mail : philippe_michel_dupont@carrefour.com

Contact : M. DUPONT Philippe



VIGNOBLES D'OC

D12

281 Avenue du Marché Gare 34070 MONTPELLIER - Bte 7

Standards : 06 10 87 22 71 - Fax : 04 67 69 09 78

E-mail : vignoblesdoc@orange.fr

Contact : M. SAADA - Gérant**Offre commerciale** : Foires aux vins et catalogue saisonniers**Produits** : Vins du Languedoc-Roussillon**Services** : Implantation, suivi de commandes, partenaire de la grande distribution pour les vins du Languedoc-Roussillon**Clientèle** : GMS, restauration, export**Démarche qualité** : Opérateur national auprès de la grande distribution**BASILE**

04 67 85 55 11

vous rendre la vie plus facile

Situé au marché gare (M.I.N) de Montpellier

www.bastile34.fr

- MATERIEL
- SAV
- EQUIPEMENT
- EMBALLAGES
- FOURNITURES

BASILE

D4

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 14

Standard : 04 67 85 55 11 - Fax : 04 67 60 49 26

E-mail : sarl.basile@wanadoo.fr

Site internet : www.basile34.fr

Contact : M. BASILE - Gérant

Offre commerciale : Vente de matériel, fournitures et emballage

Produits : Sacs, barquette, papier, balance, rôtissoire, matériel boucherie, banque réfrigérée, snack, épices, boyaux, hachoirs, boîte à pizza

Services : SAV matériel, livraison, accueil magasin, vérificateur, réparateur balances

Clientèle : Tous les métiers de bouche



ENJOLRAS

J12

371, avenue du Marché Gare - M.I.N Espace 75 - C.S. 30003

34074 MONTPELLIER CEDEX 3

Standard : 04 67 06 98 42 - Fax : 04 67 58 84 97

E-mail : enjolas3@wanadoo.fr

Site internet : www.enjolas-sarl.com

Contact : M. ENJOLRAS Frédéric

Offre commerciale : Fournitures, matériel pour métiers de bouche

Produits : Boyaux, assaisonnements « Les Produits Français », emballages alimentaires, Four Rational, VARIO FRIMA, Vitrines Réfrigérées, Hachoirs...

Services : Livraison, SAV, showroom

Clientèle : Bouchers, charcutiers, traiteurs, restaurateurs



FIRST DIPAL

B13

133 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Boite n° 16

Standard : 04 67 58 34 00 - Fax : 04 67 58 50 37 - Port : 07 87 07 24 92

E-mail : firplast.languedoc@wanadoo.fr

Site internet : www.firplast.com

Contact : M. SEGUINARD - Directeur d'agence

Offre commerciale : Fabricant de vaisselle a usage unique

Produits : Grossiste en concept alimentaire pour les métiers de boucle

Clientèle : Restauration commerciale et collective

Demarche qualité : Agrément sanitaire



PÔLE TRANSFORMATION



1

**GROUPEMENT
D'ENTREPRISES**
SOUS-TRAITANCES CROISEES,
AU SERVICE DE LA
PRODUCTION RÉGIONALE

2

FONCIER ÉVOLUTIF
BUREAUX, VESTIAIRES,
LABORATOIRES...

3

STOCKAGE ÉVOLUTIF
MATIÈRE 1^{RE}, EMBALLAGE,
PRODUITS SEMI-FINIS & FINIS

4

SERVICES
MAINTENANCE INDUSTRIELLE,
FROID SOUS ASTREINTE 24/7,
PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE...

5

**DISTRIBUTION
MULTICANAUX**
DÉTAILLANTS, GMS, GROSSISTES,
TRAVAIL À FAÇON,
RESTAURATION COLLECTIVE

PÔLE TRANSFORMATION

**UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE
UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE**





« Légumerie, Fruits et Légumes
coupés, prêts à consommer,
prêts à cuisiner ! »

SAS Agriviva Production
371 Avenue du Marché Gare 34070 Montpellier
Tél : 04 99 65 23 87
www.agriviva.fr
e-mail : agrivivaproduction@orange.fr

AGRIVIVA

NOUVEAU
2017

I11

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 1

Portable : 06 80 14 59 98

E-mail : jp.landes@wanadoo.fr

Contact : M. LANDES Jean-Pierre

Offre commerciale : légumerie, conserverie

Produits : fruits et légumes, bios et conventionnels, prioritairement de la région

Clientèle : collectivités, cuisines intégrées et centrales, épiceries, GMS



BRASSERIE LE DÉTOUR

G10

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 50

Portable : 06 61 10 57 83

E-mail : matthieu@ledetour.beer

Site internet : www.ledetour.beer

Contact : M. GAYET

Offre commerciale : Bière artisanale locale

Produits : Bouteilles (33cl/75cl) - Fûts 30l.

Service : Prêt de tireuse. Barnums. Associations, particuliers et professionnels (bars, cafés, restaurants, festivités et circuits courts)

Démarche qualité : ISO 9001 et ECOCERT en cours



CLARELIA

D12

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - BP 46

Standard : 04 99 53 20 13 - Fax : 04 67 64 87 65

E-mail : natama.info@clarelia.com

Site internet : www.natama.eu

Boutique en ligne : www.natama.eu

Contact : Mme COURTIES Éliane

Offre commerciale : Plats cuisines ou/et menus sans gluten, sans allergènes

(Gamme NATAMA : conservation à température ambiante - Gamme Cœur de NATAMA : gamme surgelé)

Produits : Entrées, plats cuisinés, desserts, et produits traiteurs mixés

Service : Accompagnement des personnes allergiques alimentaires en collectivités

Clientèle : Restauration collective (scolaire, santé, loisir, entreprises, petite enfance, restauration commerciale, particuliers)

Démarche qualité : Clean Label (sans gluten, sans allergènes), Bio, GMS...



LE GOÛT DU BŒUF

J13

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 09 52 77 45 59 - Portable : 06 77 80 99 79 - Fax : 09 72 38 15 58

E-mail : remy.dubernet@legoutduboeuf.fr - contact@legoutduboeuf.fr

Site internet : www.legoutduboeuf.fr

Contact : M. DUBERNET Rémy

Offre commerciale : Viande sous vide haute qualité

Produits : Bœuf Aubrac, blonde de Galice, Veau d'Aveyron, Agneau d'Aveyron

Clientèle : Restauration, traiteurs



Le Détour !
(μ-Brasserie)

Brasserie Artisanale Le Détour!

281 Av. du Marché Gare

34070 Montpellier

Ouvert du Lundi au Vendredi, de 9h à 18h - Vente aux professionnels et particuliers

Prêt de Tireuse pour événements !

www.ledetour.beer - contact@ledetour.beer - tel: 09.52.67.73.75

il était un fruit
La petite pause
100% fruit



La super portion de fruit pour
les goûters des petits



Le petit plaisir sain et
gourmand des grands



IL ÉTAIT UN FRUIT

J11

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 5

Standard : 04 99 06 86 16 - Fax : 09 70 60 03 63

E-mail : contact@iletaitunfruit.fr

Site internet : www.iletaitunfruit.fr

Contact : Mme Laure VIDAL

Offre commerciale : Fruits séchés locaux



LABEL D'OC

I11

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte G

Portable : 06 47 85 85 87 - 06 22 21 37 05

E-mail : admin@labeldoc.fr

Site internet : www.labeldoc.fr

Contact : Arturo DEL RIO / Sylvain GOINEAU

Offre commerciale : Prestation de service transformation / Vente de conserves sous la marque "7/e"

Produits : Conserves en bocal (plats cuisinés, conserves, confitures, soupes, patés)

Service : Transformation de produits carnés, végétaux, fruits et légumes

Clientèle : Producteurs régionaux / Détaillants, distributeurs, négociants

Démarche qualité : Agrément européen / Certification BIO



PÔLE HORTICOLE



DAVIFLOR

NOUVEAU
2017

C11

281, avenue du Marché Gare - BP 45 550 - 34 072 MONTPELLIER Cedex 3
Standard : 04 67 06 88 88 - Fax : 04 67 92 14 62
E-mail : daviflor@top-flowers.fr
Produits : Fleurs, plantes, fournitures, accessoires pour fleuristes



LANGUEDOC FLEURS

C11

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 17
Standard : 04 67 58 01 33 - 06 20 39 06 80
Contact : M.ORTEGA - Gérant
Offre commerciale : Fleurs, feuillages, plantes
Produits : Toutes fleurs et tous feuillages, Mutes origines
Clientèle : Fleuriste, pépinières, marché, événementiel
Démarche qualité : Fraîcheur, arrivages fréquents



DV FLOR
Groupe MELIN

Votre équipe

Jérémy 06.17.13.71.43
David 06.09.84.48.45
José 06.23.89.39.30
Michel 06.23.89.39.32

Hagi
Karima
Luc 06.89.73.56.23
Patricia
Nathalie

Standard 04.67.06.88.88
Télécopie 1 04.67.06.92.99
Télécopie 2 04.67.92.14.62

@ daviflor@top-flowers.fr

PROVENANCE

Côte d'Azur
Hollande
Italie
Espagne
Equateur
Kenya

Groupe MELIN

SARL DAVIFLOR

281, Avenue du Marché Gare
BP 45 550
34070 MONTPELLIER Cedex 3

Tél : 04.67.06.88.88
Email : daviflor@top-flowers.fr

SARL MIDI FLOR 11

Avenue Jean foucault
Marché de Gros
34500 BEZIERS

Tél : 04.67.35.02.15
Email : midiflor11@top-flowers.fr

Nos Partenaires

* Hilverda De Boer
* Ets FALGUERES

Fleurs, Plantes, Fournitures et Accessoires pour Fleuristes

HORAIRE D'OUVERTURES

Non Stop MONTPELLIER

Lundi 7 h à 18 h
Mardi 6 h à 18 h // Arrivage
Mercredi 6 h à 18 h // Arrivage
Jeudi 6 h à 18 h
Vendredi 7 h à 17 h
Samedi 7 h à 12 h
Dimanche 7 h à 11 h // Arrivage

RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX FLEURISTES

Paiement par carte bancaire accepté



LIVRAISON POSSIBLE * contacter un vendeur



eShop en ligne

Un nouvel outil pour passer vos commandes
Disponible
7 jours sur 7 et 24h sur 24h
Rapide et simple à utiliser
Contacter un vendeur *



LANGUEDOC FLEURS

Johan Ortega

Grossiste en fleurs, plantes et feuillages

Du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h
Le samedi et le dimanche, de 7 h à 12 h

Webshop/Achat en ligne

[Https://alfapro-online.com/Languedocfleurs](https://alfapro-online.com/Languedocfleurs)

04 67 58 01 33 / 06 20 39 06 80

281 avenue du marché gare

34070 Montpellier

languedocfleurs34@gmail.com

RENAUD DISTRIBUTION

C11

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 22

Standards : 04 67 58 24 56 - Fax : 04 67 92 94 34

E-mail : montpellier@renaud-distribution.com

Site Internet : shop.renaud-distribution.com

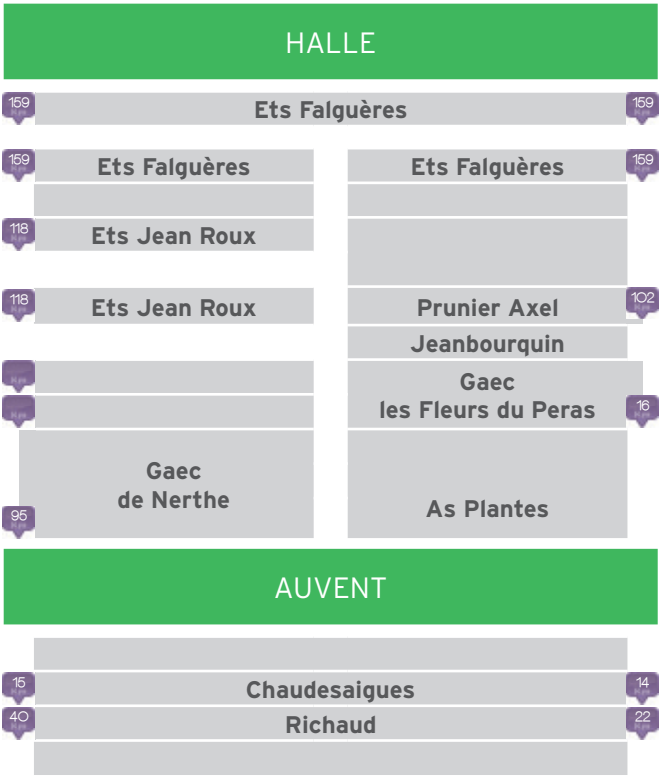
Contact : Mme BUNINO Emmanuelle

Offre commerciale : Fournitures fleuristes et décorations



PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE

(MARCHÉ OUVERT TOUS LES JEUDIS 6H > 9H)



LOGISTIQUE URBAINE



ALTERNMOBIL

NOUVEAU
2017

H13

2 bis rue Delpach - 31000 TOULOUSE
Standard : 05 61 22 17 75 - Portable : 06 85 94 34 78
E-mail : montpellier@alternmobil.net
Site Internet : www.alternmobil.net

Contact : M. HADDADJ Molik - 06 83 05 40 06

Services : Livraison dans le 34000 en véhicules utilitaires électriques, spécialiste de la livraison du dernier km

Clientèle : Transporteur expressiste, commerçants et professionnels du centre-ville

Démarche qualité : Société coopérative reconnue d'Intérêt Collectif. Entreprise d'Inserion agréée.
Démarche éco-responsable poussée



DERET

D5

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Standard : 02 38 71 40 40 - Fax : 02 38 73 48 23 - Port : 06 17 08 51 71
E-mail : glintz@deret.com
Site Internet : www.deret.com

Contact : M. LINTZ Guillaume

Offre commerciale : Transport, logistique



HEPPNER MONTPELLIER

C3

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 33
Standard : 04 67 12 37 77 - Fax : 04 67 92 41 05 - Port : 06 48 79 44 81
E-mail : angelique.depierre@heppner.fr
Site Internet : www.groupe-heppner.com

Contact : Angélique DEPIERRE

Offre commerciale : Messagerie nationale et internationale, logistique

Services : Transport, logistique

Démarche qualité : ISO 9001, OEA, antipharre, charte ADEME



MAT POWER

B12

251 Ter Chemin du Truc de Brun - 34820 ASSAS
Standard : 0 810 810 140 - Fax : 04 67 63 34 99
E-mail : transport@mat-power.fr
Site Internet : www.mat-power.com

Contact : M. TESTAUD Laurent

Offre commerciale : Spécialiste du transport frigorifique





La logistique de l'urgence

Tournées régulières • Transport Express Frigorifique • Location véhicules avec chauffeurs

Réalisez vos projets
avec les solutions  **MAT | POWER**

SPECIALISTE TRANSPORT FRIGORIFIQUE
Nos 4 Agences dans le Sud
MONTPELLIER - NARBONNE - TOULOUSE - AVIGNON
vous apportent des solutions logistiques
au plus proche de vos clients

 transport@mat-power.fr

 www.mat-power.fr



 **N°Azur 0 810 810 140**

251 Ter, Chemin du Truc de Brun - 34820 ASSAS

TRANSCOSATAL PROVENCE SITE DE MONTPELLIER

D5

2, avenue du Pons - 13750 PLAN D'ORGON - Bte 14

Standard : 04 90 73 22 22 - Fax : 04 90 73 29 31 - Port : 06 89 07 60 81

E-mail : antoine.nato@transcosatal.com

Contact : M. NATO Antoine - Responsable de site

Offre commerciale : Transport frigorifique

Clientèle : Grossistes

Services : Ramassage et livraison de marchandises



VIR TRANSPORT

G11

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 2

Standard : 04 67 99 30 76 - Port : 06 62 94 60 31

E-mail : b.pennati@vir.fr

Site Internet : www.vir.fr

Contact : M. PENNATI - Directeur régional

Offre commerciale : Livraisons, montages, installations, meubles, cuisines aux particuliers

Clientèle : Ikea, Darty, Maison du Monde, Ixina, But, Conforama, Cuisinella, Schmid,...

Démarche qualité : ISO 9081



LOGISTIQUE D'EXPEDITION



		chambre communes	chambres privatives
 STOCKAGE (Agrément sanitaire FR34.172.021CE - agrément export Chine) 			
	Matières premières	froid positif et négatif sous astreinte (24/7) enregistrement des courbes de température	 
	Produits finis / semi finis		
	Emballages	température ambiante	 
	RÉCEPTION (colis et palettes) : déchargement, pointage, contrôle, enregistrement et suivi DLC/DLUO		 
	EXPÉDITION (colis et palettes) : préparation de commandes, filmage, chargement		 
	CONGÉLATION : capacité de 100 m ³ / 15 T / j		 
	MISE EN RELATION AVEC DES TRANSPORTEURS, MESSAGERS, COURSIERS		 
	BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES POUR CAMIONS RÉFRIGÉRÉS		 
	BUREAU LIBRE-SERVICE		 
 assuré par le personnel du MIN		 assuré par vos soins 24/7	



La fraîcheur sur toute la ligne!

Livraison express
des produits frais sous température dirigée
partout en France



contactcommercial@chronopostfood.fr
01 40 38 65 24 / 01 40 38 65 16

Chronofresh
by chronopost

Dirigeants,

Saviez-vous qu'un Responsable Informatique PARTAGE SON TEMPS entre plusieurs entreprises proches de chez vous ?

Vous avez du mal à prendre des décisions sur le choix des prestataires bureautiques et pour choisir les solutions informatiques les plus adaptées à votre entreprise. (Quel système de sauvegarde, quel contrat téléphonie, comment fiabiliser mes emails, améliorer mon site internet .. ?)

Testez la souplesse et l'efficacité de l'offre **HEXAWIN** et partagez nos responsables informatiques avec plusieurs dirigeants de la région.

HEXAWIN 
Informatique en temps partagé



Nos agences : Aix en Provence - Montpellier - Toulouse - Avignon
Contact : nathalie.perlati@hexawin.fr - Tel : 06-43-28-21-28

www.hexawin.fr

RÉFÉRENCES CLIENTS

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



VITICULTURE



RECHERCHE



La fibre optique arrive sur le MIN

Montpellier Méditerranée Métropole

Offrir aux entreprises de nouvelles opportunités
en matière de transport et d'échange d'informations

PARTAGE DE DONNÉES

TRAVAIL COLLABORATIF

ACCÈS PERFORMANT
À INTERNET

CLOUD
COMPUTING

SERVICES



BRASSERIE DU MARCHÉ GARE

D12

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Standard : 04 67 92 08 05
Contact : M. MARTIN - Gérant
Offre commerciale : Cuisine traditionnelle
Service : du lundi au vendredi, uniquement le midi

CARRIÈRE FORMATION CONSEIL

D13

207, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Standard : 04 67 63 01 47
E-mail : cafoco@wanadoo.fr

CNPA - CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE

D13

245, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Standard : 04 67 92 19 38 - Fax : 04 67 92 15 29
E-mail : lr@cnpa.fr
Contact : M. BESNARD Jean-Louis - Président Départemental



CRAJEP

D13

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 42

Standard : 09 53 90 57 11- Fax : 04 67 42 69 06

E-mail : contact@crajep-lr.fr - Site Internet : www.crajep-lr.fr

Activités : Promotion du mouvement de l'éducation populaire et jeunesse en région

Public : Associations jeunesse et éducation populaire

DYNEFF - STATION SERVICE

K13

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 68 27 70 68 - Fax : 04 68 27 48 02

Contact : Stéphanie POTIRON

GESS GROUPEMENT

D12

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 36

Portable : 06 66 75 21 99

E-mail : gess.groupement@gmail.com

Site Internet : www.gessgroupement.fr

Contact : M. SPANNEUT Fred

Services : RH : Appui recrutement, accompagnement, conseil en formation, qualité et certifications, recrutement. Spécialiste contrat aidés et insertion

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

D13

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard/Fax : 04 67 42 69 06

E-mail : urfol2@wanadoo.fr

Activités : Association partenaire et complémentaire de l'Education Nationale

Public : Collectivités, écoles, collègues, lycées

GUICHET LA POSTE ENTREPRISES

C13

207, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 63 94 90 - Portable : 06 59 32 02 21

E-mail : richard.crouhennec@laposte.fr

Site Internet : www.laposte.fr

Contact : M. CROUHENNEC Richard

Offre commerciale : Vente de produits et Services Courrier, communication commerciale, boîtes postales, collecte et remise courrier, recyclage papiers, logistique urbaine

Clientèle : Entreprises



SARL **AGENCE.34.SECURITÉ** et **SP PROTECTION**



Une équipe de professionnel à votre service

Gardiennage - Surveillance
Evenementiels - Protection rapprochée

20 rue des Roses - 34970 LATTES

Tél. 04 67 65 10 58

e-mail : agence34securite@wanadoo.fr

GUICHET ENTREPRISES

DÉCOUVREZ LES PRODUITS ET SERVICES AU GUICHET ENTREPRISES

au 207 avenue du Marché Gare, 34070 MONTPELLIER

Nous vous accueillons du lundi au vendredi :
de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h15



REYNAUD

E6

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 11

Standard : 04 67 58 52 42 - 06 83 65 33 43

E-mail : contact@traiteur-reynaud.com

Contact : Mr BOISSY D'ANGLAS - Gérant

Offre commerciale : Traiteur événementiel, toutes réceptions

Clientèle : Administrations, Particuliers, Entreprises



**À Montpellier,
toutes les solutions pour la flexibilité et l'emploi,
c'est avec Actual !**

Intérim • Recrutement • CDI et temps partagé • Formation • Évaluation des compétences • Consultants experts

MONTPELLIER - 59, avenue de Toulouse
04 99 53 90 59 - actual.montpellier@groupeactual.eu
www.groupeactual.eu

 **a2i**
actual intérim recrutement

 **actual**
l'agence emploi

SECOURS POPULAIRE

I13

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Standard : 04 99 74 23 80 - Fax : 04 99 74 23 81
E-mail : contact@spl34.org
Site Internet : www.spl34.org
Contact : Éric OLLIER
Services : Centrale de collectage - Fédération de l'Hérault

SOMIMON

D12

281, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Bte 1
Standard : 04 67 92 29 60 - Fax : 04 67 92 06 13
E-mail : somimon@mercadis.net
Offre immobilière évolutive : entrepôts, bureaux, chambres froides
Services : Investissement, maintenance industrielle, plan de maîtrise sanitaire, hôtel logistique avec conciergerie tri-température, tri sélectif, salles de réunion

TECHNIC REPRO - REPROGRAPHIE

I13

371, avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER
Standard : 04 67 92 41 70 - Fax : 04 67 92 02 67 - E-mail : tcr.repro@wanadoo.fr
Contact : M. NABET - Gérant
Offre commerciale : Tous travaux de reprographie
Services : Tirage de plans
Clientèles : Professionnels et institutionnels





❶ la **fraîcheur et la saisonnalité** des produits mis en vente en circuits courts et circuits de proximité.



❷ la **mutualisation des livraisons** permettant de diminuer le nombre de véhicules de livraison, rendue possible par une massification des flux sur MERCADIS.



❸ le **recyclage de 80% des déchets** suivants 4 filières : compost – cartons – bois – denrées animales.



❹ la **mutualisation et l'évolutivité de l'espace foncier** (quais, parkings, halle horticole et carreau des producteurs) et **des services** (tri sélectif, surveillance, accueil, chambres froides, agrément sanitaire CEE, nettoyage, maintenance et gros entretien, salle de réunion, brasserie...)

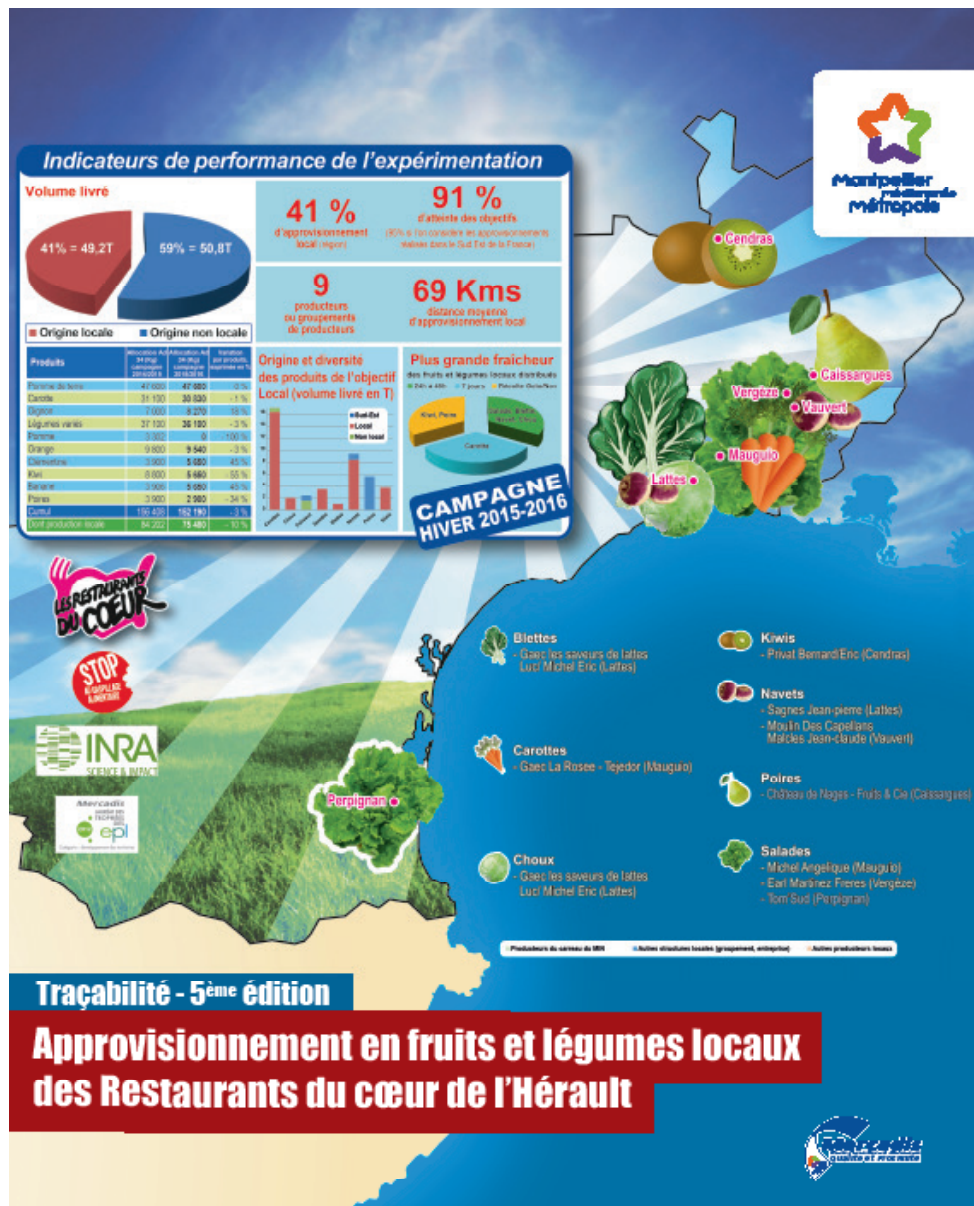


❺ la proximité du centre ville autorise la **livraison en mode doux** à partir de MERCADIS.



❻ les **valeurs économiques et sociales** se rejoignent avec la valorisation des restes de champs de nos producteurs locaux auprès d'associations locales d'aide alimentaire.

TRAÇABILITÉ POUR LES RESTAURATIONS COLLECTIVES



LES CHIFFRES CLÉS DE MERCADIS

MÉTIERS DE BOUCHE



Maraichers arboriculteurs (82) Distribution alimentaire (19) Grossistes en fruits et légumes (16)
Grossistes en viandes (9) Viticulteurs et négociants (8) Restauration collective / commerciale (5)
Distribution en produits laitiers (5) Laboratoires de transformation (3) Associations de l'économie solidaire (3)
Traiteurs (2) Cash & carry (2) Grossistes en fournitures (2)
Distributeur en produits de la mer (1) Grossistes en restauration rapide (1)

TRANSPORT ET LOGISTIQUE



- Transport divers (4)
- Transport mode doux (3)
- Transport en température dirigée (1)

MÉTIERS DE L'HORTICULTURE



- Producteurs de fleurs, horticulteurs (13)
- Grossistes en fleurs coupées (4)
- Grossiste en accessoires (1)

- 120 M€ de transactions annuelles.
- 40% de produits du Sud de la France.

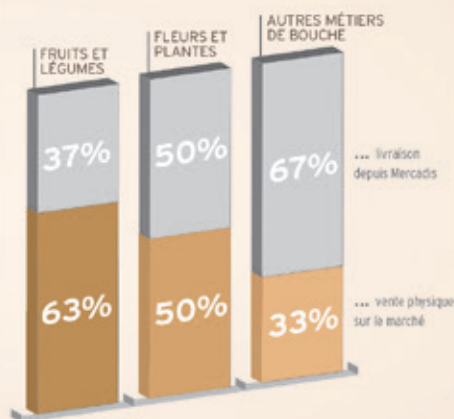
- 220 entreprises,
 - 500 emplois directs.
- METTENT EN MARCHÉ SUR LE MIN

- 3 000 acheteurs professionnels,
 - 4 départements.
- S'APPROVISIONNENT SUR LE MIN

EMPLOIS DIRECTS



TYPE DE VENTE



VOLUME D'ACHAT PAR TYPE D'ACHETEURS



FRÉQUENTATION 2013*

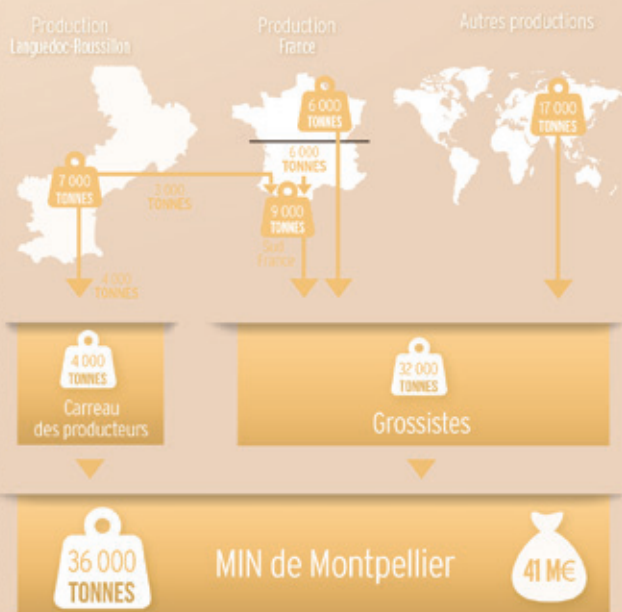
	hebdomadaire	actifs sur l'année
Fruits et légumes	251	460
Fleurs et plantes	113	322
Autres métiers de bouche	103	140

* Hors cash, livraison...

TRANSACTIONS ANNUELLES



TRANSACTIONS DE FRUITS ET LÉGUMES : VOLUMES ET PROVENANCES



LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE 2016



1



2



5

AVRIL

• C'est sous les couleurs de Mercadis que la secrétaire d'état chargée du commerce auprès du ministère de l'économie (Martine Pinville) lance **la vitrophanie « Créateurs de proximité » à Rungis** lors de la journée nationale des « marchés de Gros de France. » 1

• 8^e édition du MEDFEL

Le pôle transformation a pu profiter du stand FMGF et UNCGFL aux côtés des marchés de gros de Perpignan et de Toulouse. 2

• **Distribution de kits INTERFEL** aux acheteurs professionnels dans le cadre de la promotion, de la communication.

MAI

• Signature de la Charte pour une Métropole durable

Le MIN de Montpellier y est cité comme jouant un rôle primordial dans la distribution de productions agricoles du territoire local. 3

JUIN

• Visite scolaire au MIN de Montpellier

Les enfants déjeunant à la cantine de Manduel ont visité le carreau des producteurs, un grossiste en produits bio ainsi que les ateliers de transformation.

• **Visite de responsables et cadres de l'économie sociale**, dans le cadre d'une formation en management et marketing des structures de l'économie sociale. 4

SEPTEMBRE

• Mois de l'agro-écologie à Montpellier Méditerranée Métropole

Tout au long du mois de septembre, l'agroécologie a été à l'honneur grâce à une quinzaine d'événements organisés avec la collaboration d'une kyrielle de partenaires dans toute la Métropole : marchés, festivals, ateliers-débats, projections de film, etc.



7



3



4



8



9



10

L'agroécologie et l'alimentation constituent l'un des sept piliers de développement de M3M. Ces événements ont traduit la volonté de devenir un territoire de pratiques agricoles innovantes et durables afin de produire une alimentation saine, accessible à tous. **5**

• Visite d'une délégation chinoise

Les visiteurs ont pu apprécier les produits du carreau des producteurs et comprendre le rôle structurel du MIN dans l'approvisionnement des villes et la structuration des filières alimentaires. **6**

• Festival de la gastronomie

Remise des trophées des Nuits gastronomiques en présence de Miss LR, du président de la CCI, du président de l'Office de Tourisme, de Brice Ducos (maître-restaurateur). **7**

NOVEMBRE

• Visite d'aménageurs du bassin méditerranéen sur le MIN de Montpellier

dans le cadre d'une conférence sur la création de la résilience territoriale via des outils structurels comme les MIN. **8**

• 1^{er} Salon de l'Agriculture Connectée au Domaine de Verchant à Montpellier

Agriculture et viticulture connectées : un rendez-vous professionnel des nouvelles technologies et de l'innovation numérique au service d'une agriculture performante. **9**

DÉCEMBRE

• Jackie Galabrun-Boulbes avec les Présidents du MIN de Toulouse et du marché de gros de Perpignan pour évoquer les synergies entre MIN. **10**

• Mercadis fête Noël 2016 8^e édition
250 participants, 15 nouveaux acteurs présentés. **11**



6



11

Opérateurs du marché		Organisation Professionnelle
M. Xavier BARRAL	Grossiste « Fruits et Légumes »	UNCGFL
M. Florian PLO	Grossiste « Fruits et Légumes »	UNCGFL
M. Julien VALETTE	Grossiste « Fruits et Légumes »	
M. Laurent RINALDI	Grossiste « Filière Horticole »	
M. Laurent FARRET	Grossiste « Viandes et Volailles »	
M. Philippe DUPONT	Grossiste « Autre Alimentaire »	
M. Marc SAADA	Représentant « Autres usagers »	

Producteurs		
M. Emmanuel BONNEFOND	Producteur « Fruits et Légumes »	Légumes de France
M. Sébastien DELMAS	Producteur « Fruits et Légumes »	Jeunes Agriculteurs
M. Luc MICHEL	Producteur « Fruits et Légumes »	FDSEA
M. Jérôme FALGUERES	Producteur « Fleurs et Plantes »	

Usagers du marché		
Mme Charlotte CANAL	Acheteur « Fruits et Légumes »	UNFD
M. Thierry CASE	Acheteur « Fruits et Légumes »	FNSCMF
M. Stéphane TOURRET	Acheteur « Fruits et Légumes »	AD ² UM
Mme Angélique MALZAC	Acheteur « Fleurs et Plantes »	Syndicat des Fleuristes de l'Hérault

Administration Publique		
M. Mathias TINCHANT	Direction Départementale de la Protection de la Population	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMIMON

PRÉSIDENTE

Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Montpellier Méditerranée Métropole

58% de parts sociales

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES COLLECTIVITÉS

M. Yvon PELLET

Montpellier Méditerranée Métropole

M. Renaud CALVAT

Montpellier Méditerranée Métropole

Mme Isabelle TOUZARD

Montpellier Méditerranée Métropole

Mme Brigitte ROUSSEL GALIANA

Ville de Montpellier

Mme Marie-Christine BOUSQUET

Département de l'Hérault

24% de parts sociales

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES CENTRAUX

Mme Mathilde LETERRIER

Caisse des Dépôts et Consignations

18% de parts sociales

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES LOCAUX

M. Pierre-Marie PEZET

Caisse Régionale du Crédit Agricole

M. Jean-Luc LEYDIER

Chambre d'Agriculture de l'Hérault

M. Marc SENTOURENS

Chambre de Commerce et d'Industrie



Composition lors de l'Oscar du jeune fleuriste

Approuvé par Arrêté préfectoral N° 2007- I - 864 du 2 mai 2007.



- Complété de l'avenant 1 portant sur la mise en place d'un contrôle d'accès.
- Complété de l'avenant 2 portant sur la composition du comité technique consultatif.
- Approuvés par arrêté préfectoral N° 2010- 01- 1577 du 12 mai 2010.
- Complété de l'avenant modificatif de l'article 29 bis portant sur la collecte et le traitement des eaux usées.
- Complété de l'annexe 1 mise à jour portant sur l'organisation du Marché Fruits et Légumes.
- Approuvés par arrêté préfectoral N° 2013 - 01- 489 du 7 mars 2013.
- Complété de l'avenant modificatif portant sur l'évolution de l'Article 20 « Transit ».
- Complété de l'avenant modificatif portant sur l'évolution de l'Article 24 bis « L'Agrément d'un successeur ».
- Approuvés par arrêté préfectoral N° 2015-01-135 du 2 février 2015.
- Complété de l'avenant modificatif portant sur « la liberté de la concurrence et la destination des emplacements » (article 9 bis).
- Approuvé par arrêté préfectoral N° 2016-I-505 du 18 mai 2016.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Table des matières :

PRÉAMBULE.....	58
TITRE I ^{er} - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	60
ARTICLE 1 ^{er} - CHAMP D'APPLICATION	
ARTICLE 2 - ADMINISTRATION ET GESTION DU MARCHÉ	
ARTICLE 3 - COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	
ARTICLE 4 - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	
TITRE II - USAGERS DU MARCHÉ.....	62
ARTICLE 5 - USAGERS DU MARCHÉ	
ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ADMISSION DES USAGERS DU MARCHÉ	
TITRE III - EMPLACEMENTS.....	63
ARTICLE 7 - AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE NON EXCLUSIF	
ARTICLE 8 - AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE EXCLUSIF	
ARTICLE 9 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DES EMPLACEMENTS MIS À DISPOSITION	
ARTICLE 10 - AMÉNAGEMENT PAR LE TITULAIRE DE L'EMPLACEMENT OCCUPÉ À TITRE EXCLUSIF	
ARTICLE 11 - TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GESTIONNAIRE	
ARTICLE 12 - DROIT DE VISITE	
ARTICLE 13 - CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE	

TITRE IV - OBLIGATIONS DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION..... 65

- ARTICLE 14 - DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
- ARTICLE 15 - RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
- ARTICLE 16 - ASSURANCES DES TITULAIRES D'EMPLACEMENTS
- ARTICLE 17 - RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

TITRE V - FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ 68

- ARTICLE 18 - MARCHÉS « Fruits & Légumes » ET « Fleurs & Plantes » - JOURS ET HORAIRES
- ARTICLE 18 BIS - MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION
- ARTICLE 19 - VENTES
- ARTICLE 20 - TRANSIT

TITRE VI - ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ..... 70

- ARTICLE 21 - ACCES AU MARCHÉ
- ARTICLE 22 - DETERMINATION ET APPLICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
- ARTICLE 23 - VOLS ET DÉTERIORATIONS

TITRE VII - REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT..... 71

- ARTICLE 24 - DROITS DE PREMIÈRE ACCESSION ET DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR
- ARTICLE 24 BIS - AGRÉMENT D'UN SUCCESSEUR
- ARTICLE 25 - REDEVANCES
- ARTICLE 26 - CAUTIONNEMENTS

TITRE VIII - COTATIONS - CONTRÔLES - STATISTIQUES 73

- ARTICLE 27 - EXPLOITATION DES DONNÉES PAR LE GESTIONNAIRE

TITRE IX - SERVICES 73

- ARTICLE 28 - SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
- ARTICLE 29 - NETTOIEMENT, PROPRETÉ DU MARCHÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS
- ARTICLE 29 BIS - COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

TITRE X - DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS 75

- ARTICLE 30 - RÉGIME GÉNÉRAL
- ARTICLE 31 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- ARTICLE 32 - COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
- ARTICLE 33 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE
- ARTICLE 34 - APPLICATION ET EFFETS DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE
- ARTICLE 35 - AUTRES SANCTIONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Ce règlement intérieur est établi sur les bases du document approuvé par l'assemblée générale de la Fédération Française des Marchés d'Intérêt National.

Il répond aux exigences de la nouvelle réglementation des Marchés d'Intérêt National, en particulier :

- Les articles L.761-1 et suivants du Code de commerce,
- Le décret 2005-1595 du 19 décembre 2005 relatif aux marchés d'intérêt national (NOR: PMEA0420045D),
- L'arrêté conjoint des ministres chargés du commerce et de l'agriculture du 13 janvier 2006 (NOR: PMEA0520014A).

Il est entré en vigueur par arrêté préfectoral du 2 mai 2007.

TITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

Champ d'application

Le présent règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du marché d'intérêt national de Montpellier.

Il s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement.

ARTICLE 2

Administration et gestion du marché

L'organisme chargé de la gestion du Marchés d'Intérêt National de Montpellier est la SOMIMON. Il est ci-après dénommé « le gestionnaire » ou « le gestionnaire du marché ».

Le gestionnaire du marché a compétence pour faire exécuter le présent règlement. Il peut consulter, sur les questions techniques intéressant le marché, le comité technique consultatif, qui donne son avis et peut également formuler des suggestions et des vœux.

Le Directeur du Marché dont le rôle est d'organiser le fonctionnement du marché et, en particulier, faire appliquer ce règlement intérieur est le directeur de l'organisme chargé de la gestion du Marché d'Intérêt National.

ARTICLE 3

Composition du comité technique consultatif

Un comité technique consultatif est constitué auprès du gestionnaire du Marché pour débattre de toutes questions relatives au fonctionnement du marché.

Il est composé de 13 membres se répartissant comme suit :

Catégorie	Représentants de :	Membres titulaires
1	Administrations publiques	le Préfet ou son représentant
2	Producteurs	3 dont : 2 pour le secteur « fruits et légumes », 1 pour le secteur « fleurs et plantes ».
3	Opérateurs du marché	5 grossistes dont : 2 pour le secteur « fruits et légumes », 1 pour le secteur « fleurs et plantes », 1 pour le secteur « produits carnés », 1 pour le secteur « autre alimentaire ».
4	Usagers du marché	4 dont : 2 pour le secteur « fruits et légumes », 1 pour le secteur « fleurs et plantes », 1 pour les autres usagers
	Total	13

Le représentant de la première catégorie est désigné par le préfet chargé de la police du marché.

Les membres représentant les catégories 2, 3 et 4 sont nommés pour une période de trois ans par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives des usagers exerçant sur le marché.

En cas de vacance, les remplaçants sont désignés de la même façon pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4

Fonctionnement du comité technique consultatif

Le gestionnaire du marché pourvoit au secrétariat du comité technique consultatif et fixe l'ordre du jour des séances.

Le comité élit son président pour la durée du mandat parmi les représentants des catégories 2, 3 ou 4.

Les membres ont voix délibérative. S'il y a partage de voix, celle du président est prépondérante.

Le comité se réunit de plein droit au moins une fois par an. Il est convoqué à la demande de son président, d'au moins un tiers de ses membres ou encore du directeur du marché.

Le préfet qui exerce les pouvoirs de police ainsi que le directeur du marché ou leurs représentants assistent de plein droit aux séances avec voix consultative. En outre, le gestionnaire et le président du comité peuvent inviter toute personne dont ils jugeraient l'audition nécessaire en raison de son expérience.

Sur leur demande, écrite et motivée, le comité peut décider d'entendre tout usager du marché ou toute personne intéressée par les activités qui s'y déroulent.

Il est dressé procès-verbal des délibérations du comité.

TITRE II

USAGERS DU MARCHÉ

ARTICLE 5

Usagers du marché

Les usagers du Marché d'Intérêt National ou de ses établissements annexes sont :

1° Les vendeurs professionnels et courtiers ;

2° Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations, qui ne peuvent vendre que leur propre production ;

3° Les acheteurs professionnels ;

4° Toutes entreprises admises par le gestionnaire, notamment les exploitants et utilisateurs des services, aménagements, installations appartenant au marché ou établis dans son enceinte et toutes personnes habilitées concourant au bon fonctionnement des services et entreprises du MIN.

ARTICLE 6

Conditions d'admission des usagers du marché

Conformément aux dispositions légales, les usagers qui souhaitent opérer sur le marché doivent en faire la demande au gestionnaire.

Tout usager admis par le gestionnaire doit faire la preuve de son immatriculation en France au registre du commerce et des sociétés, au Répertoire des Métiers ou auprès de tout autre organisme professionnel dont il dépendrait, ou d'une inscription équivalente dans un pays étranger garantissant la licéité de leur activité.

Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations doivent justifier par tout moyen de leur qualité auprès du gestionnaire du marché.

Dans le cas de la présentation d'un justificatif d'immatriculation dans un pays étranger, le demandeur doit fournir une traduction en français des documents établis dans une langue étrangère.

TITRE III

EMPLACEMENTS

ARTICLE 7

Autorisation d'occupation à titre non exclusif

Sont considérés comme occupés à titre non exclusif, les emplacements affectés à une utilisation commune susceptibles d'être utilisés successivement et temporairement par certaines catégories d'usagers, par exemple :

- Halles et salles,
- Surfaces couvertes,
- Carreaux,
- Quais affectés à une utilisation commune,
- Parkings, etc.

Les autorisations à titre non exclusif sont données par le gestionnaire.

L'occupation d'emplacement fixe sur le carreau des producteurs ne peut être inférieure à une durée fixée par le gestionnaire.

ARTICLE 8

Autorisation d'occupation à titre exclusif

Les usagers du marché peuvent solliciter du gestionnaire l'attribution, à titre exclusif, d'un emplacement aménagé ou d'un emplacement situé dans une installation aménagée, ou encore d'un terrain.

L'autorisation d'occupation à titre exclusif est conférée par une décision du gestionnaire.

Les parties spécifient les modalités de l'autorisation d'occupation par un contrat. Tout manquement à ses engagements, de la part du titulaire de cette autorisation, est considéré comme une violation des dispositions du présent règlement.

Il est procédé à un état des lieux contradictoire, lors de l'entrée et de la sortie dans les locaux. À défaut d'état des lieux, le titulaire est réputé avoir reçu les locaux en bon état.

ARTICLE 9

Conditions d'exploitation des emplacements mis à disposition

Les usagers autorisés à exercer sur le marché doivent exploiter les lieux qu'ils occupent sous leur responsabilité personnelle et d'une manière permanente. Il leur est interdit de laisser un tiers, de quelque manière que ce soit, même à titre gratuit, y effectuer des opérations commerciales.

L'autorisation d'occuper un emplacement est accordée sous réserve que celui-ci soit exclusivement utilisé pour les opérations définies soit dans le présent règlement, soit dans le règlement particulier propre à l'activité de l'utilisateur, soit dans l'acte en vertu duquel il l'occupe. Toute autre utilisation, même partielle, est rigoureusement interdite.

Le titulaire d'une autorisation d'occupation à titre exclusif peut toutefois mettre une partie de son emplacement à la disposition d'une société non titulaire de droit d'occupation mais réputée sa filiale, au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce, si le gestionnaire du marché l'y autorise et sous réserve que l'activité de cette filiale soit conforme à la destination de l'emplacement. Dans ce cas, il est obligatoire que les opérations commerciales de la société filiale soient faites au nom de celle-ci, bien que le titulaire en soit responsable vis-à-vis du gestionnaire. Toutes les redevances, ainsi que les droits afférents à l'occupation de l'emplacement en question, doivent être acquittés en totalité par le titulaire. Ces dispositions ne confèrent aucun droit à la société filiale vis-à-vis du gestionnaire.

ARTICLE 9 BIS

Liberté de la concurrence et destination des emplacements

Les bâtiments destinés à la vente au carreau sont affectés à des grossistes faisant leur vente sur le carreau et les activités logistiques des grossistes à service complet sont dirigées vers d'autres bâtiments destinés à cet effet - sauf dérogation accordée par le gestionnaire.

Les autorisations d'occupation d'emplacement sont délivrées par le gestionnaire dans le respect du principe de libre exercice de la concurrence, en application notamment de l'article L. 420-1 du code du commerce et ne doivent pas avoir pour effet de créer ou de favoriser une situation de position dominante sur le marché au profit d'une entreprise.

ARTICLE 10

Aménagement par le titulaire de l'emplacement occupé à titre exclusif

Le gestionnaire peut autoriser le titulaire d'un emplacement occupé à titre exclusif à y opérer des aménagements personnels conformes à sa destination. Cette autorisation est délivrée par écrit, par le gestionnaire, sans préjuger des autorisations et agréments délivrés par les services compétents en la matière. Cette autorisation doit être obtenue préalablement à tout début de travaux.

Si les aménagements réalisés ne sont pas conformes au descriptif technique du projet agréé, le gestionnaire peut ordonner soit la remise en état des lieux, soit la mise en conformité avec le descriptif technique. Dans les deux cas, les travaux sont effectués sans indemnité et aux frais du contrevenant.

Lorsque l'autorisation d'occupation prendra fin à l'initiative du Concessionnaire ou en cas de révocation par le Concédant, les installations, les modifications, embellissements et améliorations de toute nature effectués par le titulaire du droit d'occupation, ainsi que tout bien devenu immeuble par destination, resteront la propriété du Concédant sans indemnité de sa part, à moins que le Concédant ne préfère l'entier rétablissement des lieux en leur état primitif.

ARTICLE 11

Travaux effectués par le gestionnaire

Le titulaire d'un emplacement occupé à quelque titre que ce soit ne peut élever de réclamation à raison des travaux effectués sur les ouvrages communs et sur la voirie, ni de la modification ou de l'extension de bâtiments, ni de nouvelles constructions entreprises en raison de l'évolution des activités du marché.

S'il doit souffrir, dans les lieux qu'il occupe, des travaux et aménagements nécessaires au fonctionnement du service, le préjudice éventuellement subi, dûment constaté, peut donner lieu à une diminution de la redevance d'occupation (à proportion du temps pendant lequel il n'aurait pu avoir accès à son emplacement) ou à indemnisation dans les conditions concernant la réparation des dommages subis du fait de l'exécution de travaux publics, voiries et réseaux divers.

ARTICLE 12

Droit de visite

Le gestionnaire a le droit de visiter à tout moment les locaux mis à la disposition des usagers à titre exclusif.

Le fait pour le gestionnaire de ne pas exercer son droit de visite ne dispense pas l'occupant de son obligation de maintenir les locaux en bon état d'entretien et de procéder sans délai à tous les travaux nécessaires pour l'exercice normal de sa profession et, le cas échéant, pour sa mise en conformité avec les règlements en vigueur, notamment sur la sécurité des travailleurs, le Code du travail, la sécurité incendie, etc.

ARTICLE 13

Changement d'emplacement dans l'intérêt du service

Le gestionnaire du marché peut, éventuellement après avis du comité technique consultatif, modifier l'emplacement attribué à un usager soit pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de salubrité, soit pour le bon fonctionnement du service, soit en vue de regrouper des titulaires de droit d'occupation d'emplacements qui désirent concerter leurs activités ou associer leurs entreprises.

Sauf si l'opération est effectuée à sa demande, le titulaire du droit d'occupation peut percevoir du gestionnaire une indemnité correspondant aux frais réels de ce transfert.

TITRE IV

OBLIGATION DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION

ARTICLE 14

Déclaration d'activité

Tous les usagers du Marché d'Intérêt National doivent fournir au gestionnaire, à sa demande, les informations suivantes :

- Quantités commercialisées par familles de produits,
- Chiffres d'affaires annuels réalisés sur le marché,
- Emploi (effectif et type d'emplois),
- Entrées en entrepôt et mouvements de stocks,

En outre, les usagers ont l'obligation de tenir une comptabilité appropriée aux activités autorisées sur le Marché.

ARTICLE 15

Respect des obligations légales en matière de sécurité

Les titulaires d'un droit d'occupation sur un Marché d'Intérêt National sont tenus de se conformer à l'ensemble des obligations légales en vigueur en matière de sécurité des travailleurs, Code du travail, sécurité incendie.

L'occupant admet formellement que les obligations légales qui s'imposent à lui, notamment celles relatives à l'exercice de sa profession et plus particulièrement celles liées à l'usage des locaux mis à sa disposition, sont de sa seule responsabilité.

L'occupant supportera sans partage et sans possibilité de recours contre le gestionnaire, toutes les conséquences préjudiciables pour lui-même, pour les autres usagers et pour le gestionnaire, qui pourraient découler de ses manquements.

L'occupant devra justifier de la mise en conformité des installations techniques avant le démarrage de son activité, en application des dispositions légales.

L'occupant a l'obligation de faire procéder aux vérifications périodiques prévues par la loi en matière de sécurité des biens et des personnes. Tout manquement à ces obligations pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement intérieur et dans tous les cas, engagera la responsabilité de l'occupant au regard des administrations chargées du contrôle.

L'occupant s'engage à mettre en oeuvre le Document Unique dans lequel l'employeur est tenu de transcrire l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que les actions correctives conformément au décret n° 2004/1016 du 5 novembre 2001.

ARTICLE 16

Assurances des titulaires d'emplacements

Tout usager à titre exclusif devra contracter une assurance «Responsabilité Civile» pour les cas où sa responsabilité pourrait se trouver engagée.

Le gestionnaire a souscrit des polices d'assurance pour les bâtiments qu'il a construits contre les risques d'incendie, explosion, foudre et dégâts des eaux ; ces contrats comportent une clause de renonciation à tous recours contre les occupants et leurs assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde de la part de ces derniers.

De son côté, le titulaire de droit d'occupation devra lui-même contracter une assurance contre le vol et les risques d'incendie, foudre, explosion et dégâts des eaux survenant aux objets mobiliers et aux matériels garnissant ses locaux ainsi qu'aux installations ou aménagements qu'il aura réalisés et pour les dommages causés aux voisins et aux tiers en cas de sinistre ayant pris naissance dans son établissement et dont il serait responsable en vertu des articles 1382 et suivants du Code Civil.

Le titulaire de droit d'occupation renonce à tout recours contre le gestionnaire et ses assureurs, ainsi que contre le propriétaire des terrains. Ses contrats d'assurances devront donc comporter une renonciation expresse à tout recours de ses assureurs contre le gestionnaire et ses assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde du gestionnaire.

Le titulaire de droit d'occupation devra communiquer au gestionnaire ses polices ou une attestation d'assurance stipulant les garanties et conditions particulières pour chaque emplacement, si la demande lui en est faite.

Le titulaire de droit d'occupation devra maintenir et continuer lesdites assurances pendant toute la durée de la présente convention, payer régulièrement les primes et en justifier au gestionnaire à toute réquisition.

Faute par le titulaire de droit d'occupation d'avoir souscrit les contrats d'assurance mentionnés ci-dessus, le gestionnaire appliquera les sanctions prévues au présent règlement intérieur, à l'article 35. Le titulaire de droit d'occupation s'engage à communiquer au gestionnaire, à la souscription et en cours de convention, tous éléments susceptibles d'aggraver le risque et de modifier le taux de prime applicable aux emplacements mis à disposition.

Le titulaire du droit d'occupation sera tenu d'indemniser le gestionnaire du montant des surprimes payée par le gestionnaire et par les autres usagers qui découleraient, de l'aggravation de risques.

Le titulaire de droit d'occupation sera tenu de laisser le libre accès aux lieux, à l'assureur du gestionnaire, afin de lui permettre une bonne appréciation des risques à couvrir.

Le titulaire de droit d'occupation s'engage à respecter les obligations habituelles en matière de prévention et de protection du site et, en particulier, à se conformer à toute décision prise par le gestionnaire pour répondre à une modification technique demandée par les assureurs ou à leurs recommandations. Il en est ainsi notamment du stockage de certains produits (palettes, emballages, etc.) ainsi que des travaux effectués par le titulaire du droit d'occupation (permis de feu par exemple).

Dans la mesure où il ne répondrait pas à ces exigences et où la non-conformité ainsi constatée entraînerait un surcoût d'assurance pour le gestionnaire, le titulaire de droit d'occupation sera tenu tout à la fois d'indemniser le gestionnaire du montant de surprime payée par ce dernier et, en outre, de le garantir contre toute réclamation des autres exploitants qui lui demanderaient le remboursement de leurs propres surcoûts de prime.

Le titulaire de droit d'occupation déclarera à son assureur et simultanément au gestionnaire tout sinistre affectant l'immeuble ou ses installations quelle qu'en soit l'importance même s'il n'en résulte aucun dégât apparent et ce, dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les cinq jours.

En cas de destruction totale ou partielle des emplacements à la suite d'un sinistre, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstruire les emplacements à l'identique par le réemploi de l'indemnité d'assurance. Un avenant au contrat d'occupation sera conclu afin de fixer les nouvelles conditions, notamment d'occupation et de redevance.

Le titulaire de droit d'occupation ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour les changements apportés à son contrat du fait de cet événement.

Par ailleurs, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstituer les aménagements ou installations réalisés ou acquis par le titulaire du droit d'occupation et qu'il était tenu d'assurer.

ARTICLE 17

Respect des obligations légales en matière d'hygiène

D'une manière générale, le gestionnaire du marché est responsable de l'application de la réglementation sanitaire européenne, uniquement dans les espaces communs sous son contrôle. Il n'est en aucune manière responsable de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou ses annexes. Toute entreprise titulaire d'une autorisation d'occupation d'un emplacement aménagé ou d'un terrain, qu'elle soit exclusive ou non exclusive, est tenue de respecter, quand elle traite des denrées alimentaires périssables, la Réglementation Européenne en vigueur, en particulier :

- Le règlement (CE) N° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires
- Le règlement (CE) N° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- Le règlement (CE) N° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

La présence d'animaux familiers (chiens) est interdite sur le site.

TITRE V

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

ARTICLE 18

Marchés « Fruits & Légumes » et « Fleurs & Plantes »

Jours et horaires

Le présent règlement intérieur détermine les jours et horaires d'ouverture du marché des fruits et légumes, et du marché des fleurs et plantes.

Ces horaires déterminent l'heure d'accès des producteurs, l'heure d'ouverture des transactions pour toutes les catégories d'acheteurs et l'heure de fermeture de chaque marché.

Il est institué une période appelée période de neutralisation, durant laquelle toute transaction est interdite sur l'ensemble du marché d'intérêt national, quelle que soit la qualité du vendeur ou de l'acheteur.

De même durant cette période, la présence des acheteurs est interdite sur le périmètre de mise en marché des producteurs et des grossistes.

Cela ne concerne pas les livraisons ou approvisionnements effectués dans l'enceinte du marché d'intérêt national.

Ces différents jours, horaires et périodes figurent en annexes 1 et 2 au présent règlement intérieur.

En cas de circonstances exceptionnelles, le directeur du marché est habilité à modifier les jours et horaires fixés ci-dessus.

ARTICLE 18 BIS

Mise en place d'un observatoire de la fréquentation

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier fait l'objet d'un contrôle d'accès diurne sur les marchés « Fruits & Légumes » (annexe 1), sur les marchés « Fleurs & Plantes » (annexe 2), ainsi que par un portail automatique nocturne de 18h00 à 5h00.

À la suite du Comité Technique Consultatif du 9 novembre 2009, il a été décidé de renforcer le contrôle d'accès sur les périodes diurnes.

À titre expérimental, il est désormais recouru à un système de contrôle d'accès en continu de 5h00 à 18h00, horaire pendant lequel la fréquentation du MIN sera contrôlée.

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à l'article 31.

Le renforcement des périodes de contrôle sont repérées en grisé sur l'annexe 4.

Prise d'effet

Ce système est mis en place à titre probatoire à compter du 1^{er} février 2010.

Prise en charge financière

L'équilibre financier de ce service nouveau fera l'objet d'un tarif nouveau soumis à approbation préfectorale, sur délibération du Conseil d'Administration de la SOMIMON à l'occasion des comptes prévisionnels 2010.

ARTICLE 19

Ventes

Les opérations de vente ne peuvent être réalisées, pour chaque catégorie de produits, que dans les lieux affectés à cet effet, sauf dérogation accordée par le gestionnaire. Elles sont notamment interdites sur les voies de circulation et les parcs de stationnement.

Il est interdit à toute personne non titulaire d'un emplacement de vente, de prospecter dans l'enceinte du marché directement ou indirectement la clientèle, sous peine de s'en voir interdire l'accès, indépendamment des sanctions disciplinaires ou pénales qu'elle peut encourir.

Tout lot de marchandises vendu doit être accompagné d'une facture, d'un bulletin de vente tenant lieu de facture voire d'un bordereau de livraison.

ARTICLE 20

Transit

On appelle transit le passage sur le marché, avec rupture de charge, de marchandises qui ne sont pas destinées à approvisionner les emplacements des opérateurs en vue d'être vendues sur le marché.

Le transit n'est pas autorisé sur le marché - sauf autorisation du gestionnaire.

Toute marchandise autorisée en transit doit être déclarée 24 heures à l'avance, par le transporteur ou le client acheteur au gestionnaire du MIN.

Cette disposition est impérative car le gestionnaire n'a pas les équipes nécessaires pour un contrôle permanent de la marchandise.

En cas d'infraction la procédure de sanction suivra le régime des sanctions applicable selon l'article 31 (sanctions disciplinaires) du présent règlement intérieur.

TITRE VI

ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ

ARTICLE 21

Accès au marché

L'accès au marché d'intérêt national est réglementé. Il est exclusivement réservé aux professionnels référencés par le gestionnaire et interdit aux particuliers.

Le présent règlement intérieur fixe les périodes et horaires d'accès aux marchés « fruits et légumes » et « fleurs et plantes ».

L'accès au site, pour les périodes de marchés ci dessus ainsi que durant la nuit et les jours fériés, se fait par badges ou par acquittement d'un droit d'accès, selon la catégorie de l'usager.

Les modalités d'utilisation des badges figurent en annexe 3 au présent règlement intérieur.

ARTICLE 22

Détermination et application des règles de circulation et de stationnement

Les voies de desserte et de circulation intérieure du marché sont ouvertes à la circulation publique. Les dispositions du code de la route sont applicables dans l'enceinte du marché.

Les règles particulières de circulation et de stationnement à l'intérieur de l'enceinte du marché sont signalées par affichage.

Le stationnement est interdit en dehors des aires spécialement délimitées à cet effet.

Tout véhicule contrevenant pourra être verbalisé et déplacé par la police sur demande du gestionnaire.

En accord avec les services de police, le gestionnaire peut compléter ces dispositions, en tant que de besoin, par des mesures particulières. Il peut en outre faire assermenter ses gardes particuliers.

Les services de police veillent à l'application de ces dispositions sur les voies de desserte et de circulation du marché, sur les parcs de stationnement.

ARTICLE 23

Vol et détériorations

Le gestionnaire n'est pas responsable des vols et détériorations de marchandises, objets mobiliers, véhicules, matériel ou installations appartenant aux usagers du marché ou utilisés par ceux-ci.

TITRE VII

REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT

ARTICLE 24

Droits de première accession et de présentation d'un successeur

L'octroi par le gestionnaire d'une autorisation exclusive d'occupation d'un emplacement, peut être subordonné à la perception d'un droit de première accession (D.P.A.) dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de la société gestionnaire et est approuvé, pour chaque type d'emplacement, par le Préfet. Le montant de ce droit peut être révisé, en tant que de besoin dans les mêmes conditions.

Le Droit de Première Accession (D.P.A.) est appliqué aux locaux dans lesquels s'exerce une activité de négoce en gros de produits protégés : les fruits, légumes et champignons frais ; les fleurs, feuillages et autres produits non comestibles de l'horticulture.

Ce droit de première accession est exigible au moment de la signature du contrat d'occupation.

Dès lors que l'emplacement mis à disposition à titre exclusif comporte des équipements ou aménagements, le gestionnaire pourra demander au titulaire de droit d'occupation, outre le D.P.A. et la redevance de base, une redevance complémentaire correspondant à la jouissance de ces équipements et aménagements.

Le titulaire d'un droit de première accession dispose d'un droit de présentation d'un successeur (D.P.S.) dans les conditions prévues par la réglementation.

ARTICLE 24 BIS

Agrément d'un successeur

L'agrément de successeur par le gestionnaire est soumis aux règles suivantes :

a) Obligation du titulaire :

- être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,
- ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement auprès des concessionnaires du MIN,
- fournir les justificatifs de conformité des vérifications périodiques obligatoires (électrique,).

b) Obligation du successeur :

- être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,
- ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement auprès des concessionnaires du MIN,
- fournir les attestations des organismes sociaux et fiscaux précisant qu'il est à jour de toute cotisation.

ARTICLE 25

Redevances

Les droits d'occupation, d'usage et d'entrée sur le marché, exigibles des usagers ainsi que tous autres tarifs, sont établis par le Conseil d'Administration du gestionnaire.

Par ailleurs, les tarifs concernant les droits d'occupation pour le négoce des produits protégés sont approuvés par le Préfet.

Le gestionnaire fixe la périodicité et les modalités de paiement, éventuellement après avis du Comité Technique Consultatif.

Les redevances et charges doivent être payées en totalité à leur échéance.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité est majorée d'un intérêt dont le taux est au moins égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Le gestionnaire pourra, sans préjudice des sanctions disciplinaires susceptibles d'être infligées, mettre en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'utilisateur d'avoir à acquitter les sommes dues en principal et intérêt dans un délai d'un mois.

Ce délai échu, le gestionnaire pourra prélever sur le cautionnement les sommes qui lui sont dues, et, en outre, demander judiciairement l'expulsion du marché.

ARTICLE 26

Cautionnements

Les titulaires d'une autorisation d'occupation à titre exclusif sont tenus de constituer un cautionnement pour garantir le paiement de toutes sommes dues au gestionnaire.

Le montant des cautionnements est fixé par le gestionnaire et doit être versé par les intéressés à ce dernier au moment de la signature de la convention d'occupation.

Il peut être exigé un versement en numéraire pour les entreprises disposant d'un emplacement à titre révocable et non transmissible.

Le gestionnaire peut accepter que ce cautionnement soit remplacé par une caution bancaire. Ce cautionnement sera actualisé en fonction des variations des tarifs applicables.

Chaque fois qu'une somme quelconque a été prélevée sur un cautionnement, le titulaire de droit d'occupation d'emplacement doit compléter ce dernier dans un délai d'un mois à compter de la mise en demeure par le gestionnaire.

En cas de non respect de son obligation de reconstitution du montant du cautionnement, il pourra être fait application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement.

Lors de la libération des lieux, le cautionnement est restitué à l'intéressé après apurement de la totalité des sommes restant dues au gestionnaire du marché.

TITRE VIII

COTATIONS - CONTRÔLES - STATISTIQUES

ARTICLE 27

Exploitation des données par le gestionnaire

Le gestionnaire du marché peut exploiter à des fins statistiques ou de bonne gestion du marché les renseignements contenus dans les documents prévus par les lois, décrets et arrêtés en vigueur ou par le présent règlement.

TITRE IX

SERVICES

ARTICLE 28

Services généraux et particuliers

a) Sont notamment considérés comme services généraux, dont la charge doit être supportée par tous les usagers, les services énumérés ci-après :

- Administration et gestion du marché
- Distribution d'eau, d'électricité dans les espaces communs
- Éclairage public
- Parc de stationnement
- Nettoyement des espaces communs
- Intervention des services d'hygiène et de sécurité à la demande du gestionnaire
- Gros entretien des bâtiments, des voies et réseaux divers

b) Sont considérés comme services particuliers éventuellement fournis par le gestionnaire et dont la charge est supportée par les usagers, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent et suivant l'usage qu'ils en font, les services énumérés ci-dessous, dont la liste n'est pas exhaustive :

- Fourniture d'eau et d'électricité dans les parties privatives
- Chauffage ou climatisation des locaux

- Manutention des marchandises
- Évacuation des marchandises déclarées impropres à la consommation
- Entreposage en chambres froides
- Fourniture de glace
- Usage de parcs de stationnement à caractère privatif
- Pesage public
- Mise à disposition de boîtes aux lettres
- Panneaux signalétiques des entreprises sur le site
- Collecte et tri des déchets

ARTICLE 29

Nettoieement, propreté du marché et valorisation des déchets

A - RÈGLES GÉNÉRALES

I. - Prescriptions applicables à tous les usagers

Il est interdit d'introduire et de jeter dans l'enceinte du marché des matériels ou objets de rebut, des détritux de toute nature. Afin de faciliter les opérations de nettoyage, dans tous les secteurs, les usagers du Marché doivent laisser libres de toute occupation les espaces concernés.

II. Opérations incombant au gestionnaire.

Le gestionnaire a la charge du nettoyage des espaces communs.

Il assure la collecte des déchets préalablement triés, excepté les déchets d'origine animale, dont le coût peut être refacturé aux usagers.

III. Opérations incombant aux titulaires de droit d'occupation

Le titulaire d'un droit d'occupation doit nettoyer son emplacement, magasin et surface d'exposition sous auvent, quai, route et fer, carreau couvert et fermé, et déposer ses déchets préalablement triés dans les containers mis à disposition par le gestionnaire.

Ces containers sont sous la responsabilité des titulaires de droits d'occupation qui en ont la garde et l'entretien.

Seuls les déchets provenant de l'activité des titulaires de droit d'occupation sont autorisés. Il est interdit de jeter des déchets en dehors des containers mis à disposition par le Gestionnaire à cet effet.

La réglementation en vigueur impose que tout producteur de déchets est tenu de procéder à leur tri, leur enlèvement, et leur traitement en vue de leur valorisation. Ces opérations sont effectuées par les titulaires de droit d'occupation et sous leur responsabilité.

Les déchets d'origine animale doivent être remis aux entreprises d'équarrissage sous contrôle des Services Vétérinaires.

En cas de non respect par le titulaire de droit d'occupation de ses obligations en matière de tri des déchets, le gestionnaire répercutera le coût de la collecte (personnel et matériel) et du traitement desdits déchets à l'usager, selon tarif approuvé par le Préfet.

ARTICLE 29 BIS

Collecte et traitement des eaux usées

La redevance d'autorisation de déversement et de traitement des eaux usées est fixée en fonction des résultats des analyses faites semestriellement en sortie du réseau d'eau usée.

La SOMIMON sur simple demande auprès du concessionnaire pourra avoir accès :

- à la liste des produits d'entretien utilisés,
- aux bons d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

Ce droit de regard ne confère en aucune manière au gestionnaire la responsabilité de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou ses annexes - en particulier en ce qui concerne les produits d'entretiens utilisés et l'obligation d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

TITRE X

DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS

ARTICLE 30

Régime général

Le gestionnaire du marché a toute autorité pour faire respecter la discipline sur le marché, conformément au présent règlement intérieur. Le contrevenant doit être mis à même de présenter sa défense.

Les personnes autorisées à exercer une activité sur le marché, outre l'obligation d'observer les dispositions du règlement intérieur, doivent s'abstenir dans leur activité professionnelle, de tout fait susceptible de nuire au fonctionnement, à la bonne gestion ou à la renommée du marché.

Tous les usagers du marché peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires pour infraction aux lois et règlements régissant le marché ou aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 31

Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables à tous les usagers sont :

- 1° L'avertissement ;
- 2° L'avertissement comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 3^{ème} classe ;
- 3° Le blâme comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 4^{ème} classe ;
- 4° La suspension du contrat pour une durée qui ne peut dépasser trois mois ;
- 5° L'exclusion comportant, s'il y a lieu, retrait du contrat d'occupation.

L'avertissement et le blâme sont prononcés par le gestionnaire.

La suspension et l'exclusion sont prononcées par le préfet chargé de la police du marché, après avis du conseil de discipline.

ARTICLE 32

Composition du Conseil de Discipline

Le Conseil de Discipline est institué dans chaque Marché, conformément aux dispositions légales et réglementaires sus - visées. Il est présidé par un représentant du gestionnaire.

Sont membres de droit, les personnes suivantes ou leurs représentants :

- Le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF)
- Le directeur départemental de l'agriculture
- Le cas échéant, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Le dit Conseil comprend deux représentants des opérateurs et usagers qui sont désignés par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives sur le marché des usagers exerçant effectivement sur le site.

Le Conseil de Discipline auditionne toute personne qu'il juge utile, et notamment un officier de police judiciaire ou son représentant.

ARTICLE 33

Fonctionnement du Conseil de Discipline

Le Conseil est saisi par le gestionnaire du marché.

Les convocations sont adressées aux membres du conseil au moins huit jours avant la comparution ; elles contiennent le nom de la personne citée, énoncent les motifs de la poursuite et indiquent le lieu, l'heure, le jour, mois et an de la comparution.

Le dossier de l'espèce soumise au conseil doit être tenu à la disposition des membres du conseil ainsi qu'à celle de la personne citée à comparaître, dans les bureaux de l'administration du marché, au moins huit jours avant la date de la comparution.

Lorsqu'il n'a pas procédé à leur désignation ou lorsque les représentants titulaires ne sont pas en mesure de siéger ou refusent de siéger, le Conseil de Discipline statue valablement en leur absence. Le Conseil se prononce à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que la personne intéressée ait été entendue ou dûment citée à comparaître pour présenter ses observations. Le président du conseil de discipline cite la personne intéressée à comparaître devant ce conseil au moins huit jours avant le jour de la réunion.

La citation indique le nom de la personne citée, son domicile ou l'emplacement qu'elle occupe sur le marché, les motifs de la poursuite ainsi que le lieu, l'heure, les jours, mois et an de la comparution.

La citation est notifiée par le gestionnaire du marché, copie en est laissée à l'intéressé contre émargement. Si l'agent ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il est dressé procès-verbal de la réunion du Conseil de Discipline.

ARTICLE 34

Application et effets de la sanction disciplinaire

Toute décision prononçant une sanction disciplinaire est notifiée à la personne intéressée par le gestionnaire du marché. Si celui-ci ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La suspension entraîne l'interdiction d'activité dans l'enceinte du marché pendant toute la durée de la peine, quelle que soit la qualité juridique de la personne intéressée. Cette peine est exécutoire dans un délai maximum d'un mois à compter de la notification de la décision du préfet.

Pendant la durée de la suspension, le personnel habituellement au service de l'usager auquel est infligée cette peine continue à percevoir les salaires, indemnités et rémunérations auxquels il avait droit. Les redevances dues au gestionnaire restent exigibles pendant la durée de la suspension.

La décision prononçant l'exclusion fixe la date à laquelle cette sanction prend effet après sa notification.

ARTICLE 35

Autres sanctions

Tous les titulaires de droits d'occupation seront soumis aux sanctions suivantes :

Tous les contrats d'occupation pourront être résiliés par le gestionnaire en cas de non-respect de l'une de ses obligations par le titulaire, notamment en cas de non-paiement à son échéance de la redevance, de non-respect de son obligation d'assurance, de non-respect de ses obligations en matière de sécurité des biens et des personnes, en cas d'exercice d'une autre activité que celle visée contractuellement ou en cas de non respect de l'obligation de tenir les lieux garnis de marchandises.

Cette résiliation interviendra un mois après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet.

Elle donnera lieu, au paiement d'intérêts de retard au taux minimum de 1,5 fois l'intérêt légal.

Le gestionnaire pourra user de toutes mesures et de tous moyens judiciaires afin de mettre en exécution la décision de résiliation en cas de refus du titulaire du droit d'occupation de quitter les lieux, et afin de recouvrer les sommes dues par ce dernier.

Tous les frais afférents aux mesures prises par le gestionnaire seront imputés au titulaire du droit d'occupation et devront être remboursés par ce dernier dans le délai d'un mois à compter de leur notification à celui-ci.

À VOTRE SERVICE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ	4
A34.....	70
LA POSTE.....	70

BRASSERIE

BRASSERIE DU MARCHÉ GARE.....	68
-------------------------------	----

FRUITS ET LÉGUMES

DANIFRUIT	37
PLÔ PRIMEURS	38
PRIMA FRUITS	39
ARISTIDE.....	40

GROSSISTES ALIMENTAIRES

KS COQUILLAGES.....	44
MAVI DISTRIBUTION	46

GROSSISTES FOURNITURES

BASILE.....	48
-------------	----

LOGISTIQUE D'EXPÉDITION

PEUGEOT CGH.....	6
MAT POWER	61
CHRONOFRESH	64
HEXAWIN	64
TRANSCOSATAL.....	4 ^{ÈME} COUVERTURE

PÔLE HORTICOLE

LANGUEDOC FLEURS.....	56
DAVI FLORS.....	56

PÔLE TRANSFORMATION

AGRIVIVA	52
BRASSERIE LE DÉTOUR.....	53
IL ÉTAIT UN FRUIT.....	54
LABEL D'OC.....	54

VIANDES ET VOLAILLES

ORIGINE ET SAVEUR.....	43
------------------------	----

numéros utiles

Association Régionale de la Restauration Collective en Gestion Directe	04 68 90 37 50	laurent.hicter@free.fr
CCI - Chambre de Commerce et de l'Industrie de Montpellier	04 99 51 52 00	info@montpellier.cci.fr
CGAD - Confédération Générale de l'Alimentation en Détail	04 67 04 03 83	cgad34@akeonet.com
CGI - Confédération Française du Commerce Interentreprises	01 44 55 35 00	cgi@cgi.com
Chambre d'Agriculture de l'Aude	04 68 11 79 79	webmaster@aude.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	04 67 20 88 04	contact@herault.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture de Lozère	04 66 65 62 00	
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales	04 68 35 74 00	
Chambre d'Agriculture du Gard	04 66 04 50 60	accueil@gard.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture du Languedoc-Roussillon	04 67 20 88 70	accueil@languedocroussillon.chambagri.fr
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	04 67 72 72 00	chambredemetiers@cma-herault.fr
CTIFL - Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes	04 66 01 10 54	info@ctifl.fr
Direction Régionale des Entreprises de la concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	04 30 63 06 30	dd-34.administration@direccte.gouv.fr
Direction Départementale de la Protection de la Population	04 99 74 31 50	ddpp@herault.gouv.fr
Direction des Services Vétérinaires	04 99 74 31 98	ddpp@herault.gouv.fr
DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	04 67 10 19 78	virginie.grzesiak@agriculture.gouv.fr
ESCAIA COEPTIS - École Supérieure Coopération Agricole et Industries Alimentaires	04 30 78 14 14	contact@coeptis.coop
Fédération de la Boulangerie Pâtisserie de l'Hérault et du Languedoc Roussillon	04 67 06 20 41	
FENSCOPA - Féd. Nat. Des Synd. Commerce en gros des produits avicoles	04 46 86 27 08	fenscopa@wanadoo.fr
FFMIN - Fédération Française des Marchés d'Intérêt National	01 41 80 80 85	contact@ffmin.com

FNCPA - Fédération Nationale du Commerce des Produits Laitiers et Avicoles	01 46 86 41 64	fncpa@wanadoo.fr
FNPF - Fédération Nationale des Producteurs de Fruits	01 53 83 48 75	fnpfruits@fnpfruits.com
FNPHP - Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières	01 42 38 63 63	fnphp@fnphp.com
FRCA - Fédération Régionale Coopératives Agricoles	04 67 06 23 10	administration@frcalr.coop
INAOQ - Institut National de l'Origine et de la Qualité	04 99 51 28 30	info@inao.gouv.fr
INRA - Institut National de la Recherche Agronome	04 99 61 22 00	centre.montpellier@supagro.inra.fr
INTERFEL - Interprofession des fruits & légumes frais	01 49 49 15 15	infos@interfel.com
INTERFLORA	04 67 03 01 74	contact@interflora.fr
LRIA - Languedoc Roussillon Industries Agroalimentaires	04 67 04 30 80	lria@lria.fr
Qalimediterranée	04 67 04 75 56	info@qalimediterranee.fr
Sud de France Export	04 99 64 29 29	contact@suddefrance-export.com
Sup Agro Montpellier	04 99 61 25 51	
Syndicat de la boucherie de l'Hérault	04 67 04 03 83	sbbc34@akeonet.com
Syndicat Départemental des Fleuristes	04 67 50 59 39	imbertpatrick@orange.fr
Syndicat Régional des Fleuristes	04 67 87 50 87	syndic.fleuriste@wanadoo.fr
SYNHORCAT - Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs	04 67 82 79 26	synhorcatprovencelanguedoc@orange.fr
Transferts LR	04 67 85 69 50	info@transferts-lr.org
UMIH - Union des Métiers des des Industries de l'Hôtellerie de Montpellier et Circonscription	04 67 60 95 61	umih.34@wanadoo.fr
UNCGFL - Union Nationale du Commerce de Gros en Fruits & Légumes	01 45 60 72 72	contact@uncgfl.fr
UNFD - Union nationale des détaillants en fruits et légumes	01 55 43 31 90	info@unfd.fr
UPA - Union Professionnelle Artisanale de l'Hérault	04 67 02 17 01	upa@upa.fr

ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

■ GROSSISTES ■ PLATE-FORME FRIGORIFIQUE ■ PRODUCTEURS ABONNÉS ■ PRODUCTEURS SAISONNIERS ■ VENDEURS HORTICOLES

PAGE	
52	■ AGRIVIVA
60	■ ALTERMOBIL
18	■ ARENAS JOCELYNE
63	■ AL BARAKA SUD
45	■ ANSAMBLE
36	■ APOLIT
58	■ AS PLANTES
40	■ ARISTIDE
19	■ AUBE JEAN-YVES
20	■ AVILLA ANTOINETTE
19	■ BACARESSE CLAUDE
36	■ BARRAL PRIMEURS
49	■ BASILE
19	■ BIANCHI DIDIER - IGP
42	■ BIGARD
63	■ BIONOV
19	■ BOISSIERE STÉPHANE
63	■ BONMARCHAND FABRICE
18	■ BONNEFOND EMMANUEL - ISO 14001
19	■ BORDEIANU GEORGES
19	■ BOSCH AGNÈS
63	■ BOUBY JEREMY EURL
19	■ BOUDET THIERRY
63	■ BOULANGERIE NEUHAUSER
18	■ BOUSQUET ALAIN
63	■ BRACCIO MASSIMILIANO
68	■ BRASSERIE DU MARCHÉ GARE
52	■ BRASSERIE LE DETOUR
19	■ BRETON MARIE-CHRISTINE
42	■ BRIAULT
63	■ BRUGUIERE ALAIN
63	■ CABIRON TRAITEUR
18	■ CABRERA ALPHONSO
19	■ CALVENTUS SERGE
68	■ CARRIÈRE FORMATION CONSEIL
19	■ CAUSSEL KARINE
19	■ CAZOTTES DIDIER
63	■ CENTRALE D 34
19	■ CERDA ANTONIO
63	■ CERMINARA PINO
36	■ CHARLES
58	■ CHAUDESAIGUES BENJAMIN
53	■ CLARELIA
20	■ CLAPIER RENEE
19	■ CLAPIERS MICHEL
19	■ CLAVEL SÉBASTIEN
68	■ CNPA

PAGE	
42	■ COBO SUD
19	■ COMBACAL HERVÉ
68	■ COMPAGNIE DES DESSERTS FRANCE
69	■ CRAJEP
18	■ CRASSOUS DIDIER
63	■ CRISPY SAS
18	■ CROQUEZ DU FRAIS - DELMAS SÉBASTIEN
19	■ CROS MARIE
19	■ CUADRAT AMALIA
36	■ DANIFRUILS
57	■ DAVIFLOR
18	■ DAVID BRUNO
63	■ DÉDÉE JACQUELINE SARL
60	■ DERET
19	■ DESFOUR BERNARD
47	■ DISTRIBUTION HALLAL MÉDITERRANÉE (DHM 34)
63	■ DISTRI'SAVEURS
63	■ DOMAINE DE GUYOT
63	■ DOMAINE DE LA GRANDE SIESTE
18	■ DOS SANTOS DOMINGUEZ
45	■ DRAP
63	■ DUC S.A.
69	■ DYNEFF
18	■ EARL LAURENT
63	■ EAS CHEM
63	■ EL BEKIRI IMPORT EXPORT
49	■ ENJOLRAS
37	■ EURO FRUIT
37	■ F&L SELECT
58	■ FALGUERES
63	■ FATI SARL
18	■ FERNANDES MARIA-MANUELLA
18	■ FINIEL
49	■ FIRST DIPAL
63	■ FOOD DESTOCK
63	■ FOOD MONKEYS - PUYE DIRK
21	■ FOULQUIER ROBERT
63	■ FULLA PASCAL EARL
58	■ GAEC DE LA NERTHE
19	■ GAEC DE LA CASCADE - TRIAL JANICK
18	■ GAEC DES QUATRE CHEMINS - PEREZ JUAN
18	■ GAEC LES SAVEURS DE LATTES - MICHEL LUC
18	■ GARAIX LIONEL
19	■ GARCIA PATRICK
19	■ GARCIA RAMUNDA
18	■ GAUZY BERNARD
69	■ GESS 34

ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (suite)

■ GROSSISTES ■ PLATE-FORME FRIGORIFIQUE ■ PRODUCTEURS ABONNÉS ■ PRODUCTEURS SAISONNIERS ■ VENDEURS HORTICOLES

PAGE

19	■ GINER DOMINIQUE
19	■ GOMES CARLOS
63	■ GORCHANE AMIMI INÈS
37	■ GRAND FRUIT DISTRIBUTION
18	■ GRARD JEAN-LUC
21	■ GUEDES LAURENT
19	■ GUIGUE CHRISTOPHE
63	■ HASSAN MOHAMED
60	■ HEPPNER
63	■ HUGUES JEAN-FRANCOIS
63	■ I.N.R.A. (P) ORDONNANCEMENT
63	■ I.N.R.A. UMR - IATE
54	■ IL ÉTAIT UN FRUIT
63	■ INSTITUT COOPÉRATIF DU VIN - GIE I.C.V.
19	■ ISSERTE GUILLAUME
63	■ JCA SARL - WEI.SIN
38	■ JEAN ROUX
58	■ JEANBOURQUIN JEAN-MARC
63	■ JGD SARL
19	■ JOUT DRISS
63	■ KSS
44	■ KS SAVEUR
63	■ LA BANQUE ALIMENTAIRE
69	■ LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
40	■ LA MONTELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES
63	■ LA PANGÉE MARKET
69	■ LA POSTE GUICHET ENTREPRISES
54	■ LABEL D'OC
19	■ LAKHRISSI ADIL
37	■ LANGUEDOC FLEURS
18	■ LARIO JOSÉ
19	■ LAUZIER FRÈRES
18	■ LE CIGALON - GINER ALAIN
43	■ LE FRIBOUL
53	■ LE GOÛT DU BŒUF
18	■ LEAL ANNE
19	■ LEBRERE HÉLÈNE
18	■ LEDDA LOUIS
18	■ LEONES ANTONIO
18	■ LEONES DAVID
58	■ LES FLEURS DU PERAS
19	■ LES FRUITS D'OR - MASIA YVES
63	■ LES GRANDS BUFFET
19	■ LES SERRES DE CAPESTANG
19	■ LES VERGERS DE SAINT-JEAN
63	■ L'OLIVIE
63	■ MAÎTRISE & CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS

PAGE

63	■ MAMPUYA BASIDIMESO
19	■ MARIN CARMEN
18	■ MARTINEZ ALAIN
18	■ MARTINEZ FRÈRES
18	■ MARZO LEOPOLD
63	■ MAS DE MURIA EARL
19	■ MASSEBAU JEANINE
60	■ MAT POWER
46	■ MAVI DISTRIBUTION
29	■ MAZOTA MARIE-CHRISTINE
19	■ MERICAN PHILIPPE
18	■ MICHEL ANGÉLIQUE
18	■ MICHEL LUC & ÉRIC
46	■ MK BIO
38	■ MOTA VILARES JOSE
18	■ MOULIN STÉPHANE
19	■ NETO SIMOES
22	■ NOUGARET JULIEN
43	■ ORIGINE & SAVEUR
18	■ PALAYRET JEAN-PIERRE
63	■ PALIGA SARL
41	■ PALMERI PRIMEURS EURL
63	■ PATISSERIE PASQUIER
18	■ PIPITO XAVIER
63	■ PLANET TAPAS FRANCE
38	■ PLO PRIMEURS
19	■ POULAIN GUY
63	■ POURTIER FRANÇOIS
41	■ POZPOM
19	■ PUICCINI
39	■ PRIMAFRUITS
41	■ PRIMEURS DE JUVIGNAC
47	■ PROMOCASH
58	■ PRUNIER AXEL
18	■ RATIER HODÉE SANDRINE
19	■ RAYMOND JEAN-CLAUDE
20	■ RAYNARD FRANCOIS
57	■ RENAUD DISTRIBUTION
71	■ REYNAUD TRAITEUR - STÉ ARAOK
18	■ RIBERA
58	■ RICHARD STÉPHANIE
19	■ RICHARD DANIEL
19	■ RICOME MICHEL
19	■ ROBERT ELIAN
18	■ ROCHE THIERRY
19	■ RUIZ MICHEL
19	■ RUIZ MARIA ESPERANZA

ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (suite)

■ GROSSISTES ■ PLATE-FORME FRIGORIFIQUE ■ PRODUCTEURS ABONNÉS ■ PRODUCTEURS SAISONNIERS ■ VENDEURS HORTICOLES

PAGE	
18	■ RUL PATRICK
19	■ SADEGHIAN SHAHRIAR
18	■ SAGNES JEAN-PIERRE
71	■ SECOURS POPULAIRE
63	■ SI BIO
19	■ SILVA DINIS
18	■ SIONG BAOGNIA
46	■ SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION PRODUITS DU SUD
63	■ SOCOFEL
63	■ SODIVOIRE
63	■ SOTRAB LOGISTIQUE
19	■ SOULAYROL PHILIPPE
63	■ STAPHYT SARL
63	■ SUD DE FRANCE
45	■ SUD FROMAGES
63	■ SUDVINBIO

PAGE	
47	■ SURDIS
18	■ TARDIEU JACKY
71	■ TECHNIC REPRO
63	■ TENTATION DECO SARL
23	■ TERUEL SALVADOR
19	■ TISSOT DENIS - DOMAINE DES TISSOT
61	■ TRANSCO SATAL
23	■ TUDELA ELEUTERIO
63	■ UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2
39	■ VALFRUITS
19	■ VANG CATHERINE
63	■ VEZIES GÉRARD - MAS DE L'ONCLE
23	■ VIALA SERGE
48	■ VIGNOBLES D'OC
63	■ VINA PEROLS SARL
61	■ VIR TRANSPORTS



Mercadis fête Noël 2016 a accueilli 250 personnes

LE SPÉCIALISTE TRANSPORT & LOGISTIQUE DE LA FILIÈRE FRUITS & LÉGUMES

TRANSCOSATAL



RÉGION **PROVENCE**

TRANSCOSATAL MONTPELLIER
281, avenue du Marché Gare
34000 MONTPELLIER

TRANSCOSATAL PLAN D'ORGON
ZI du Pont - BP 14
13370 PLAN D'ORGON

TRANSCOSATAL VALENCE
Les Hauts des Chèvres Haut
26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE

TRANSCOSATAL NICE
MIN Saint-Augustin - BP 3006
06201 NICE Cedex 3

**RAMASSE, MASSIFICATION,
EXPEDITION, DISTRIBUTION**

- 500 000 palettes/an
- 60 portes
- 6 200 m² d'entrepôt réfrigéré

RESEAU
PRIMEVER



TÉL. : +33 (0)4 90 73 22 22 SITE : reseau-primever.com

